

LES FONDS  
ET FONDATIONS  
AGISSANT  
POUR L'ÉDUCATION  
EN FRANCE  
(0-16 ANS)

ÉTAT DES LIEUX  
EN 2015



CENTRE FRANÇAIS  
DES FONDS  
ET FONDATIONS

ÉDUCATION

---

---

**Le Cercle éducation du Centre  
Français des Fonds et Fondations  
a été créé en 2014 à l'initiative  
des fondations Apprentis d'Auteuil,  
Pierre Bellon et Bettencourt Schueller.**

**Le Cercle éducation a pour mission  
de faire connaître et reconnaître  
l'action des fonds et fondations  
dans le champ éducatif. Il vise à favoriser  
le partage des bonnes pratiques  
entre fondations et à encourager  
leurs synergies avec l'ensemble  
des parties prenantes de l'éducation.**

---

## Sommaire

---

LES FONDS  
ET FONDATIONS  
AGISSANT  
POUR L'ÉDUCATION  
EN FRANCE  
(0-16 ANS)  
ÉTAT DES LIEUX  
EN 2015

- 2 AVANT-PROPOS
- 3 SYNTHÈSE
- 4 MÉTHODOLOGIE  
ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE
- 14 RÉSULTATS  
DE LA CARTOGRAPHIE
- 14 I. Une ambition partagée :  
offrir les mêmes chances à tous les enfants
- 15 La réussite scolaire et éducative
- 16 Le soutien à l'innovation et à la recherche  
Temps, lieux et durée d'intervention
- 18 Les bénéficiaires : nombre et structures
- 19 II. Les points d'attention et de réflexion
- Les territoires
- 21 Les pratiques d'évaluation
- 22 Préventif ou curatif : la question  
des âges des publics bénéficiaires
- La coopération public / privé  
au niveau institutionnel
- 23 III. Profils et modes d'intervention
- Des processus d'instruction  
et de sélection structurés
- 27 Une capacité à mobiliser :  
ressources humaines et financières
- 31 Zoom sur l'action des fondations distributives
- 32 Zoom sur l'action des fondations opératrices
- 33 IV. Conclusion : et maintenant ?  
Éléments de réflexion pour un programme  
de travail 2016-2018
- 34 Questionnaire
- 38 PRÉSENTATION  
DU CERCLE ÉDUCATION

## Avant-propos

**Le « Cercle éducation » a été constitué au sein du Centre Français des Fonds et Fondations (CFF) au printemps 2014, à l'initiative des fondations Apprentis d'Auteuil, Pierre Bellon et Bettencourt Schueller, préoccupées du peu de benchmark et de connaissance structurée sur l'action du secteur philanthropique dans le champ éducatif.**

La question de l'éducation fait globalement consensus comme étant une cause d'intérêt général et mobilise un nombre considérable d'énergies, de réflexions, d'initiatives au sein et au-delà de l'Éducation nationale. Dans le concert des parties prenantes, il est cependant difficile de repérer les apports de chacun, de discerner la contribution des fondations tant opératrices que distributives et, par suite, de comprendre leur impact sur le champ éducatif, ainsi que les synergies et complémentarités à mettre en œuvre pour gagner en efficacité auprès des bénéficiaires.

Le besoin d'un panorama clair des fonds et fondations engagés dans l'éducation, de leurs programmes et de leurs modalités d'action a ainsi été au cœur de la définition de ce cercle. La réalisation de ce panorama – mené en collaboration avec le Cerphi (Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie) – a largement mobilisé l'équipe du Centre Français des Fonds et Fondations ainsi que les membres du comité de pilotage du cercle, et je les remercie de leur engagement constant dans la conduite de ce travail.

Nous avons eu le plaisir de communiquer **les résultats de ce premier état des lieux** le 4 février 2016, dans le cadre d'une journée de conférence – ateliers organisée au Conseil économique, social et environnemental à Paris. Vous étiez très nombreux à y participer et je m'en félicite. Votre mobilisation témoigne de la pertinence du travail accompli. Cette journée a rassemblé, au-delà des membres du cercle, des représentants du monde associatif, de la recherche et des pouvoirs publics – signe de la volonté partagée d'avancer sur le terrain de la co-construction. C'est d'ailleurs le message porté par Florence Robine, Directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), venue réaffirmer la nécessité des alliances éducatives, la reconnaissance des actions des fonds et fondations par l'Éducation nationale, et le souhait d'un partenariat institutionnel avec le secteur philanthropique.

À l'issue de la rencontre du 4 février, le **Cercle éducation – aujourd'hui piloté par un comité de treize fondations** – a pris la mesure des attentes exprimées à travers l'étude et les retours de ses membres et interlocuteurs ; il définit actuellement un programme de travail pour les trois ans à venir dont les premières orientations sont annoncées à la fin de ce rapport.

Ce cercle est un modèle pour la vie du Centre et de ses adhérents : il témoigne des avancées qu'un collectif résolu et engagé peut obtenir en connaissance du secteur et reconnaissance par les partenaires. Par ses travaux et ses échanges, il permet aux nouvelles fondations de mieux positionner leur projet et de rejoindre une communauté animée par une ambition partagée. Les pistes ouvertes sont excitantes et ambitieuses. La démarche est inclusive, l'objectif est commun : alors apprenons ensemble pour aller plus loin.

**Béatrice de Durfort**  
Déléguée générale  
Centre Français des Fonds  
et Fondations

## Synthèse

### Les fonds et fondations agissant pour l'éducation des 0-16 ans en France : un éclairage inédit

**Les fondations françaises engagées dans l'éducation, en France et/ou à l'international, représentent un quart du secteur philanthropique en 2015. Qui sont-elles? Quelles sont leurs motivations? Quels sont leurs modes d'action et leurs critères d'intervention? Face à l'absence de connaissances structurées sur le sujet et à l'ampleur du chantier, l'étude menée par le Centre a porté sur les fonds et fondations agissant pour l'éducation des 0-16 ans en France. Elle offre des éléments de benchmark et un éclairage inédit sur l'action du secteur philanthropique dans le champ éducatif.**

### Qui sont les fonds et fondations agissant pour l'éducation?

Enjeu central de la société française, l'éducation des enfants et des jeunes (0-16 ans) est le domaine d'élection de nombreux fonds et fondations – estimés à 500, soit 12% du secteur philanthropique. Ils forment un ensemble hétérogène d'organisations de tailles et de moyens variés dont les 2/3 ont moins de 15 ans d'existence. Les fondateurs sont encore en majorité des particuliers (individus ou familles), avec une progression significative des fondations d'entreprise. Ils consacrent, en moyenne, 40% de leur budget annuel, hors fonctionnement, à l'éducation.

Leur volonté commune de promouvoir l'égalité des chances se décline à travers des actions de remédiation (acquisition des fondamentaux, lutte contre le décrochage), des actions visant l'épanouissement de l'enfant (accompagnement des familles, éducation artistique et sportive, etc.) et le financement de la recherche et de l'innovation pédagogique.

### Un soutien accru au niveau du collège et des disparités territoriales

Bien que les études de l'OCDE montrent la nécessité d'un accompagnement des enfants dès le plus jeune âge, les fonds et fondations n'interviennent en très grande majorité qu'à partir du collège et des premiers signes de décrochage – avec souvent un suivi jusqu'à l'âge adulte –, pour une action plus curative que préventive. Le soutien des fondations croît avec l'âge des enfants, et peu s'intéressent aux enfants de primaire et encore moins de maternelle.

D'après notre étude, les enfants bénéficiant de ces initiatives vivent principalement en milieu urbain. Les territoires ruraux sont peu couverts et des disparités régionales apparaissent, avec une prédominance de l'Île-de-France et des régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, au détriment de territoires pourtant jugés prioritaires tels que le Nord-Pas-de-Calais.

### Modalités et évaluation des actions menées

Selon leur mode opératoire, les fonds et fondations agissent directement dans les écoles ou par l'intermédiaire d'associations. Ils cherchent à investir équitablement les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire et soutiennent des projets ou programmes sur une durée moyenne de six mois à trois ans. Ils sont particulièrement attentifs au milieu social des enfants bénéficiaires, à leur nombre ainsi qu'aux zones d'intervention (les quartiers prioritaires étant privilégiés).

Ces actions font la plupart du temps l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer l'impact, même si le recours à des évaluateurs professionnels reste marginal. L'une des difficultés rencontrées concerne le passage de l'expérimentation à une diffusion plus large des bonnes pratiques. La question de l'évaluation est un enjeu commun des politiques publiques et des acteurs privés et doit faire l'objet d'un groupe de travail du Cercle éducation en partenariat avec la Direction de l'enseignement scolaire (Dgesc) en 2016.

## Méthodologie et périmètre de l'étude

### Méthodologie

L'enquête et le traitement statistique des données de l'étude présentée ci-après ont été réalisés par le Cerphi, institut d'étude spécialisé dans le domaine de la philanthropie, en collaboration avec l'équipe du Centre Français des Fonds et Fondations (CFF).

#### Méthode adoptée

La cartographie a été établie à partir d'une enquête en ligne menée de mars à mai 2015, complétée par un questionnaire en ligne de 6 questions adressé aux répondants en septembre 2015. Les questionnaires ont été auto-administrés en ligne dans leur majorité. Une minorité a été remplie à l'aide d'un questionnaire « papier ».

L'étude s'adresse aux fondations et fonds de dotation (FDD) agissant pour l'éducation des jeunes de 0 à 16 ans – réunissant 7 statuts juridiques différents :

- **Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)**
- **Fondation d'entreprise (FE)**
- **Fondation abritée (FA)**
- **Fondation de coopération scientifique (FCS)**
- **Fondation universitaire (FU)**
- **Fondation partenariale (FP)**
- **Fonds de dotation (FDD)**

Par commodité, nous utiliserons parfois le terme générique de « fondations » pour désigner le groupe des répondants dans son ensemble.

#### Construction de l'échantillon

## 950

fonds et fondations ont été identifiés comme concernés de près ou de loin par le champ de l'éducation, à l'aide d'un premier ciblage réalisé par le CFF.

## 700

700 fonds et fondations ont été retenus après ce premier ciblage. En effet, 26 % des fonds et fondations initialement sélectionnés se sont révélés n'être pas concernés par l'enquête, car agissant uniquement à l'international ou sur des populations de plus de 16 ans.

## 545

fonds et fondations disposaient d'un contact valide (78 %). Elles ont été contactées par la société Qualicontact. Il en est ressorti que 91 d'entre elles (17 %) n'étaient pas concernées par l'enquête.

## 500

Cette démarche par itération a permis d'estimer la population-cible de l'étude à 500 fonds et fondations environ.

## Résultats obtenus

# 500

Sur une population-cible de 500 fonds et fondations :

# 192

fonds et fondations ont répondu au questionnaire, au moins en partie,

# 157

fonds et fondations ont intégralement rempli le questionnaire.

Les taux de participation sont respectivement de 38,4% et 31,4%, des taux très satisfaisants pour ce type d'enquête auto-administrée qui traduisent la forte implication de la cible dans les travaux du CFF. Une implication d'autant plus forte, que le questionnaire proposé demandait un remplissage long et précis.

Parmi les 192 fonds et fondations ayant répondu à l'enquête, on distingue :

## 93 → 48 %

fondations distributives

## 59 → 31 %

fondations opératrices

## 40 → 21 %

fondations mixtes  
(opératrices et distributives)

# 192

## 69

Fondations sous égide  
36 %

## 54

Fondations reconnues d'utilité publique  
28 %

## 3

Fondations partenariales  
2 %

## 37

Fonds de dotation  
19 %

## 2

Fondations de coopération scientifique  
1 %

## 25

Fondations d'entreprise  
13 %

## 2

Fondations universitaires  
1 %

## Périmètre de l'étude : comparaison avec l'ensemble du secteur

D'après l'étude de secteur portant sur « Les fonds et fondations en France de 2001 à 2014 » publiée par l'Observatoire de la Fondation de France, un quart des fondations ciblent spécifiquement les enfants et / ou les jeunes à travers leurs actions.

Toutefois, la part de l'éducation dans les domaines d'intervention signalés dans cette étude reste difficile à évaluer. La thématique « éducation » y est mentionnée de façon transversale, sous la bannière à la fois de « l'action sociale » et de « l'action culturelle et artistique ».

D'où la pertinence de l'étude présentée ci-après qui dessine les contours d'un groupe d'organisations en voie de structuration.

### Évolution des fonds et fondations pour l'éducation : comparaison avec l'ensemble du secteur <sup>1</sup>

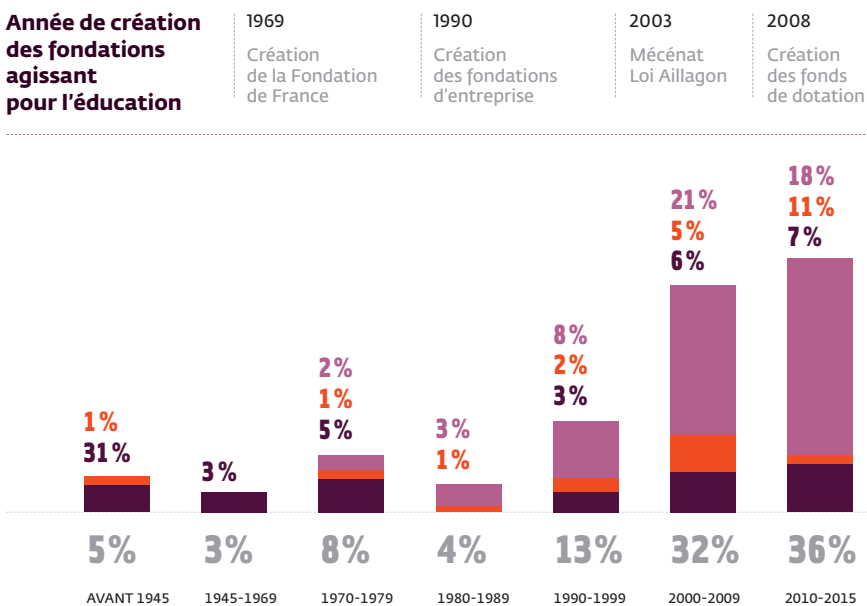
Notre étude s'est intéressée aux fonds et fondations agissant pour l'éducation des jeunes de 0 à 16 ans, âge limite de la scolarité obligatoire. La population de référence est estimée à plus ou moins 500 fonds et fondations.

La cartographie révèle un ensemble jeune, varié, dynamique de structures et de champs d'intervention, engagé au service de l'éducation.

### Un secteur jeune et dynamique

2/3 des fonds et fondations agissant pour l'éducation ont moins de 15 ans ; 1/3 ont été créés entre 2010 et 2015. Cette croissance récente du nombre des fonds et fondations agissant dans le champ éducatif est à rapprocher de l'expansion du secteur dans son ensemble : l'étude de la Fondation de France « 2001-2014 » signale une croissance du secteur de 267 % entre 2001 et 2014, en partie due à la création des fonds de dotation à partir de 2008, mais aussi à l'augmentation du nombre des fondations elles-mêmes qui a doublé sur cette même période.

Tableau 1



La jeunesse du secteur et la dynamique de création des fondations observée à partir des années 1990 se rapportent à l'évolution du cadre législatif de la philanthropie en France vers plus de souplesse et de mesures fiscales incitatives :

- en 1990, la loi autorise la création des *fondations d'entreprise* et revient sur le principe de pérennité qui contraignait jusqu'alors le secteur philanthropique. La fondation d'entreprise est conçue comme un projet à durée limitée, financée par des flux financiers et non plus par les revenus d'un capital ;
- en 2003, la loi Aillagon révisé les statuts-types des *fondations reconnues d'utilité publique* (FRUP) et renforce les incitations fiscales en faveur du mécénat ;
- entre 2006 et 2009, le législateur favorise le développement des fondations au service de la recherche et de l'enseignement supérieur par le biais de 4 nouveaux dispositifs spécialisés : la fondation de coopération scientifique, la fondation universitaire, la fondation partenariale et la fondation hospitalière ;
- en 2008, la loi autorise la création des *fonds de dotation*.

**Distributives**  
**Opératrices**  
**Mixtes**

1. Les chiffres et données relatives à l'ensemble du secteur sont tirés de l'étude intitulée « Les fonds et fondations en France de 2001 à 2014 », réalisée par l'Observatoire de la Fondation de France. <http://www.fondationdefrance.org/article/etudes-de-lobservatoire>.



### Fonds de dotation / Fondations : quelles différences ?

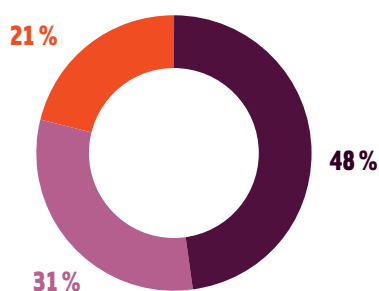
Les fonds de dotation, comme les fondations, sont destinés à recevoir et gérer des biens et droits de toute nature consacrés au développement d'actions d'intérêt général.

Mais contrairement aux fondations, les fonds de dotations sont exclusivement dédiés à la gestion de patrimoines issus du mécénat privé et leur création n'est pas soumise à l'approbation d'une autorité compétente.

Les fonds de dotation découlent ainsi d'une vision plus libérale de l'intérêt général et marquent une rupture avec une pratique française séculaire de contrôle par les pouvoirs publics.

Tableau 2

#### Modes opératoires les structures distributives dominent l'échantillon



#### Distributives

Allouent des financements

#### Opératrices

Conduisent leurs propres programmes

#### Mixtes

Font l'un et l'autre

### Les fondations distributives dominent l'échantillon

Outre leurs différents statuts juridiques, les fonds et fondations se distinguent également par leur mode opératoire – opérateur, distributeur ou mixte.

Dans notre étude, les fondations distributives dominent assez nettement l'échantillon, tendance que l'on retrouve, de façon plus marquée encore, au niveau du secteur dans son philanthropique ensemble où elles représentent actuellement près de 75% des fondations (contre 25% pour les opératrices).

Les fondations distributives, créées par des particuliers ou des entreprises, se développent plus vite que les autres et privilégient un modèle de flux financiers, sans objectif de pérennité. Les fondations opératrices, majoritairement des FRUP, connaissent un développement moins rapide mais néanmoins constant. (Tab. 2)

#### Les modes opératoires

Les fondations opératrices mettent en œuvre leurs propres programmes via leurs équipes salariées et gèrent en direct des établissements ou des services ;

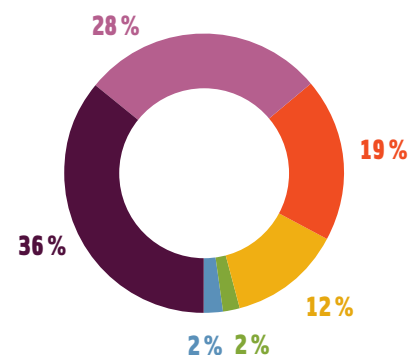
Les fondations distributives financent des projets qui leur sont extérieurs par la distribution de subventions à des intermédiaires (associations, institutions ou groupes) ou par le biais de bourses et de prix à des personnes physiques.

### Les statuts juridiques des fondations agissant pour l'éducation

Les fondations sous égide et les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) représentent les 2/3 des fonds et fondations agissant pour l'éducation. (Tab. 3)

Tableau 3

#### Statuts juridiques Une majorité de fondations sous égide et de FRUP



#### Fondations sous égide

Fondations reconnues d'utilité publique

Fonds de dotation

Fondations d'entreprise

Fondations partenariales

Fondations de coopération scientifique et universitaire

Tableau 4

## Statuts Juridiques, comparaison avec l'ensemble du secteur

	Éducation	Secteur
Fondations sous égide	36 %	29 %*
Fondations reconnue d'utilité publique	28 %	15 %
Fonds de dotation	19 %	45 %
Fondations d'entreprise	13 %	9 %
Fondations partenariales	2 %	2 %
Fondations de coopération scientifique, fondations universitaires	2 %	2 %
	192 = 100 %	4 071 = 100 %*

\* Hors fondation abritées à l'Institut de France

La répartition des statuts juridiques au sein de notre échantillon est sensiblement différente de celle signalée pour l'ensemble du secteur philanthropique en 2014. Les écarts les plus remarquables concernent : (Tab. 4)

- Les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) qui représentent 28 % de notre échantillon, proportion significativement plus importante que dans l'ensemble du secteur où leur part s'établit à 15 % d'après l'étude de la Fondation de France. Historiquement, l'éducation est en effet une mission centrale pour les FRUP opératrices ; elle apparaît très souvent aussi, de façon transversale, dans les projets menés par les FRUP distributives.
- Les fonds de dotation qui représentent 19 % de notre échantillon contre 45 % pour le secteur dans son ensemble. Une explication possible de cet écart constaté est la difficulté à contacter certains fonds de dotations probablement inactifs<sup>2</sup>. Notre étude a en effet touché moins de 10 % des fonds de dotation identifiés comme agissant dans le domaine de l'éducation<sup>3</sup> (contre 30 % environ des fondations agissant dans ce domaine).
- Les fondations sous égide ou fondations « abritées » sont majoritaires parmi les fonds et fondations agissant pour l'éducation. L'étude de la Fondation de France indique qu'elles ont connu une croissance rapide ces 5 dernières années (+ 43 %) et que la quasi-totalité d'entre elles sont des fondations distributives.

Dans le cadre de notre étude, la répartition des statuts juridiques selon le mode opératoire montre une proportion plus élevée de fondations sous égide et de fondations d'entreprise parmi les fondations distributives dont l'essor est plus récent. (Tab. 5)

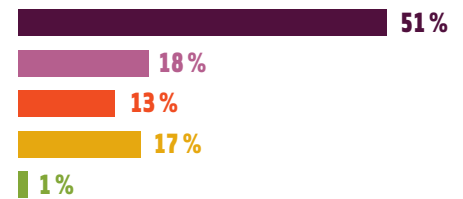
Les fondations opératrices, plus anciennes, ont le statut de FRUP pour 38 % d'entre elles et comptent également 25 % de fondations sous égide et 22 % de fonds de dotation.

Le fait que 13 % des fondations distributives et 22 % des fondations opératrices et mixtes agissant pour l'éducation soient des fonds de dotation est à mettre en lien avec l'importance que revêt l'action en faveur de l'éducation pour les fonds de dotation, puisqu'au 30 septembre 2015, 19,6 % des fonds de dotation agissaient dans le secteur de l'enseignement, éducation et action socioculturelle, faisant de celui-ci la deuxième catégorie d'activité de ce type de structure (la première catégorie d'activité étant l'action artistique et culturelle pour 21,9 % des fonds de dotation)<sup>4</sup>.

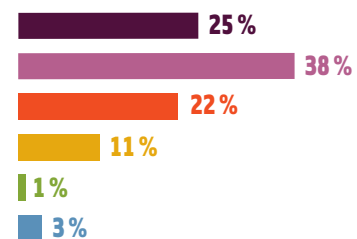
Tableau 5

## Statuts juridiques des fonds et fondations pour l'éducation selon le mode opératoire

## Fondations distributives



## Fondations opératrices et mixtes



## Fondations sous égide

## Fondations reconnue d'utilité publique

## Fonds de dotation

## Fondations d'entreprise

## Fondations partenariales

## Fondations de coopération scientifique et universitaire

2. Plus de 2 000 fonds de dotation ont été créés entre la date d'introduction du fonds de dotation en droit français par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et l'instauration d'une dotation minimale obligatoire de 15 000 euros par le décret n° 2015-49 du 22 janvier 2015 relatif aux fonds de dotation. L'obligation de dotation minimale a pratiquement ralenti de moitié le rythme de création de fonds de dotation depuis le début de l'année 2015, même si les derniers chiffres signalent une légère reprise, au rythme d'un fonds par jour calendaire.

3. En date du 30 septembre 2015, l'Observatoire Deloitte pour les fonds de dotation identifiait 424 fonds de dotation agissant pour l'enseignement, l'éducation et l'action culturelle et notre échantillon en compte 37 (soit 8,7 %).

4. Source : Observatoire Deloitte des fonds de dotation, 30 septembre 2015

## Les fondateurs : particuliers majoritaires, entreprises en progression

Les résultats de notre étude montrent que les créateurs des fonds et fondations agissant pour l'éducation sont majoritairement des particuliers et que la part des entreprises est en progression. Ces résultats sont conformes à la situation observée pour l'ensemble du secteur philanthropique français. L'étude de la Fondation de France signale toutefois que le poids des particuliers a tendance à diminuer ces dernières années – représentant 52 % des fondateurs en 2013 contre 61 % en 2001. (Tab. 6 et 7)

**Tableau 6**

### Répartition des catégories de fondateurs des fonds et fondations pour l'éducation

Les fondateurs (co-fondateurs) de votre fonds ou fondation sont principalement :

**47%**

Particulier(s)  
(Individus et Familles)

**29%**

Entreprise(s)

**14%**

Association(s)

**7%**

Fondateurs publics et privés

**3%**

Entité(s) publique(s)

**Tableau 7**

### Répartition des catégories de fondateurs, comparaison avec l'ensemble du secteur

	Éducation	Secteur
Particulier(s)	47%	52%
Entreprise(s)	29%	29%
Association(s)	14%	10%
Fondateur(s) public(s)*	10%	9%
	192 = 100%	100%*

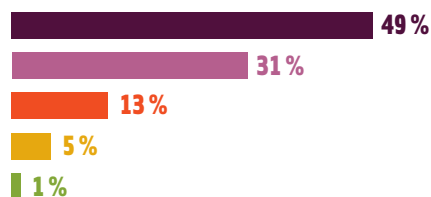
\* Lire: 10 % des fondations agissant pour l'éducation ont au moins un fondateur public

Alors que la proportion des entreprises augmente parmi les créateurs (pour les fonds et fondations créés depuis 2010), près d'une fondation sur deux compte une entreprise parmi ses fondateurs –, l'étude de la Fondation de France signale une forte baisse du poids relatifs des associations dans les créations de fondations (sur les fondations existantes en 2001, 23 % avaient une association parmi leurs fondateurs contre 10 % en 2013). Enfin, l'État et les collectivités territoriales qui avaient disparu des créations de fondations durant deux décennies font un retour remarqué: 6 % des fondations créées depuis 2010 comptent la puissance publique parmi leurs fondateurs.

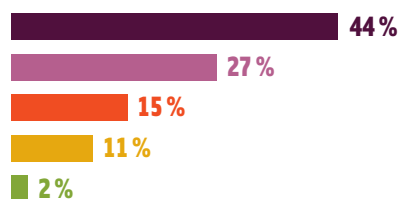
Tableau 8

### Répartition des catégories de fondateurs des fonds et fondations pour l'éducation selon le mode opératoire

#### Fondations distributives



#### Fondations opératrices et mixtes



#### Particuliers

#### Entreprises

#### Associations

#### Fondateurs publics et privés

#### Entités publiques seules

Tableau 9

### Répartition des catégories de fondateurs pour l'ensemble du secteur selon le mode opératoire

	Distributives	Opératrices
Particuliers	59%	47%
Entreprises	34%	20%
Associations	9%	21%
État et collectivités territoriales	2%	14%
Organismes publics d'enseignement et de recherche	2%	10%
Fondations	1%	2%
Congrégations	-	3%
Autres	-	2%
	108%	119%*

Lire : 59% des fondations distributives et 47% des fondations opératrices ont au moins 1 fondateur de la catégorie «Particuliers»

Concernant la répartition des catégories de fondateurs selon le mode opératoire, nous avons isolé les résultats de notre étude (Tab. 8) et ceux de l'étude de la Fondation de France (Tab. 9). La question posée et les catégories de fondateurs identifiés dans chacune de ces études n'étant pas les mêmes, la juxtaposition des résultats aurait faussé l'interprétation.

Le rapprochement de ces deux tableaux est toutefois intéressant dans la mesure où les différences observées entre fondations opératrices et distributives au niveau de l'ensemble du secteur ne se retrouvent pas au niveau des fonds et fondations agissant pour l'éducation. Les chiffres publiés dans l'étude de la Fondation de France font apparaître que l'État et les associations sont beaucoup plus présents du côté des opérateurs (respectivement 14% et 21%) que du côté des distributeurs (respectivement 2% et 9%). Ce constat permet de distinguer deux grands modèles : celui des bailleurs qui redistribuent de l'argent privé (93% des fondations distributives comptent des particuliers et / ou des entreprises parmi leurs fondateurs) et celui des fondations opératrices, souvent créées par des associations, dont une sur dix compte l'État parmi leurs fondateurs.

Il est remarquable que cette distinction entre opérateurs et distributeurs ne ressorte pas au niveau des fonds et fondations agissant pour l'éducation. Les résultats présentés dans notre étude (Tab. 8) signalent des écarts peu significatifs selon le mode opératoire. Le chiffre le plus surprenant est celui des 13% de fondations distributives déclarant avoir une association parmi ses fondateurs (contre 15% seulement pour les opératrices). Pour expliquer ce chiffre, il faut envisager le cas d'associations opératrices dans le champ éducatif qui, pour diversifier leurs financements, créent une fondation sous égide ou un fonds de dotation. (Tab. 9)

## Structure du budget : le modèle de flux est majoritaire

# 55 %

des fonds et fondations impliqués dans l'éducation sont des fondations de flux,

# 45 %

ont constitué une dotation lors de leur création, simple pour les fondations distributives, à budget mixte pour les fondations opératrices. La récence et les facilités de création des fondations abritées et des fonds de dotation ont favorisé le développement des structures de flux. (Tab. 10)

### Trois modèles financiers pour les fonds et fondations

Les fonds et fondations de flux dépensent l'intégralité des dons qui leur sont consentis, et doivent être abondés régulièrement pour réaliser leur mission sociale.

Dans le cas des fonds et fondations à dotation consommable, la dotation initiale (éventuellement abondée par la suite) produit des revenus qui permettent de financer la cause d'intérêt général choisie. Au-delà, les fondateurs peuvent décider de dépenser une partie de cette dotation, selon un rythme prévu dans leurs statuts.

Dans le cas des fonds et fondations à dotation pérenne, la dotation constituée à l'origine est non consommable. Seuls les revenus qu'elle génère seront dépensés pour la cause d'intérêt général choisie.

Tableau 10

### Origine du budget selon le mode opératoire

	Ensemble	Distributives	Opératrices
Flux	55 %	54 %	56 %
Dotation	45 %	46 %	44 %
Rendement d'une dotation	21 %	30 %	12 %
Budget mixte	24 %	16 %	32 %

30% des fondations distributives et 12% des fondations opératrices tirent l'essentiel de leur budget du revenu patrimonial. Les autres sont obligés d'avoir recours à un budget « mixte », autrement dit à d'autres types de financements comme les résultats de la collecte, les legs, les revenus d'activités.

Dans le cas des fondations distributives, le nombre des fondations autofinancées par le produit de leur dotation est assez élevé (30%). Il faut sans doute y voir l'impact de fondations sous égide ne faisant pas appel à la générosité du public ou de FRUP largement dotées. Le chiffre du flux (54%) correspond au cumul de fondations d'entreprise (dans le cadre de leur Programme d'Action Pluriannuel) et de fondations abritées (collectes ISF et donations temporaires d'usufruit).

Dans le cas des fondations opératrices, seules 12% d'entre elles sont en capacité d'alimenter leurs projets sur les seuls revenus de leur dotation. Ce chiffre reflète le fait que les patrimoines constitués par les fondations opératrices sont essentiellement des patrimoines immobiliers à faible rendement. Le chiffre du flux (56%), qui peut surprendre à première vue, est probablement le fait de FRUP opératrices dont la part du revenu de la dotation est insignifiant, et de quelques rares fondations d'entreprise et fonds de dotations opérateurs.

**Tableau 11****Origine principale de la dotation ou des flux selon le mode opératoire**

	Ensemble	Distributives	Opératrices
Dons des entreprises	37 %	39 %	36 %
Dons des particuliers	37 %	35 %	38 %
Legs	12 %	13 %	11 %
Appel public à la générosité	2 %	4 %	-
Autres	13 %	10 %	16 %

L'origine de la dotation et des flux repose principalement sur les dons privés de particuliers et d'entreprises (74%).

Les legs ne représentent que 12%.

L'étude de la Fondation de France signale une tendance à la baisse des créations de fondations par legs qui représentaient 19% pour l'ensemble du secteur philanthropique en 2009 contre 14% en 2013, sans doute en raison d'une réglementation française complexe en matière de succession. Il y a peu de différences significatives selon le mode opératoire. (Tab.11)

Tableau 12

**Pour les fonds et fondations ayant une dotation :  
Pérennité des dotations, comparaison avec l'ensemble du secteur**

	Éducation	Secteur
Dotations consommables	53 %	57 %
Dotations pérennes	47 %	43 %

Dans le secteur de l'éducation, comme dans le secteur dans son ensemble, **le choix des dotations pérennes tend à décroître au profit du choix des dotations consommables.**

Si avant le 5 janvier 2002 les fondateurs d'une fondation d'entreprise devaient apporter une dotation initiale, cela n'est plus le cas aujourd'hui. La fondation d'entreprise peut désormais se constituer comme une fondation de flux, par nature consommable.

Concernant la fondation reconnue d'utilité publique, les modèles de statuts approuvés par le Conseil d'État le 2 avril 2003 prévoyaient que les biens constituant la dotation pouvaient être aliénables et donc consommables, sur décision du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, après approbation administrative, et aux fins exclusives de permettre l'accomplissement

de l'objet de la fondation. Les nouveaux statuts-type approuvés par le Conseil d'État le 13 mars 2012 ne mentionnent toutefois plus cette possibilité, mais il est légitime de penser que, dans certains cas exceptionnels, une fondation dont la dotation serait prévue comme étant consommable puisse être reconnue d'utilité publique.

Concernant les fonds de dotation, cette nouvelle forme juridique avait initialement été conçue comme un simple outil de capitalisation destiné à reverser des fonds à des œuvres d'intérêt général, mais la loi l'autorise désormais à opter pour une dotation consommable, ce que choisit la très grande majorité des fonds de dotation nouvellement créés en raison des petites dotations initiales et du rapport faible des placements financiers. Le fait d'opter, dans ses statuts, pour une dotation consommable entraîne cependant une imputation fiscale importante pour le fonds

de dotation puisqu'en vertu de l'article 206, 5 du code général des impôts, celui-ci perd alors le bénéfice de l'exonération d'impôt sur les sociétés (même si la dotation n'a pas été effectivement consommée) et se retrouve assujéti à l'impôt sur les sociétés au taux réduit (10, 15 ou 24%) sur plusieurs de ses revenus du patrimoine (notamment : revenus de la location des immeubles bâtis et non bâtis dont il est propriétaire et revenus de capitaux mobiliers dont il dispose). (Tab. 12)

Tableau 13

**Pour les fonds et fondations ayant une dotation :  
Montant de la dotation**

	Éducation
Moins de 100 k€	26 %
De 100 à 499 k€	16 %
De 500 à 999 k€	19 %
De 1 à 9 M€	26 %
De 10 à 100 M€	9 %
Plus de 100 M€	4 %

Pour les fonds et fondations agissant pour l'éducation et ayant une dotation, la valeur des apports initiaux est inférieure à 500 000 euros pour 42% d'entre eux et supérieure à 10 M€ pour 13%. Il n'est malheureusement pas possible de comparer ces chiffres à ceux de l'étude du secteur dans son ensemble car les questions posées sur les moyens financiers des structures n'incluent pas les mêmes données de référence dans les deux cas. (Tab. 13)

# 42 %

MOINS DE 500 K€

# 13 %

PLUS DE 10 M€

## Résultats

### I. Une ambition partagée : offrir les mêmes chances à tous les enfants

Tableau 14

**Domaines d'activités  
selon le mode opératoire**

	Ensemble	Distributives	Opératrices / Mixtes
Réussite scolaire pour tous	66 %	62 %	69 %
Disciplines éducatives	33 %	35 %	32 %
Innovation et recherche	40 %	32 %	47 %

Les résultats présentés dans ce rapport distinguent les fonds et fondations selon leur mode opératoire lorsque cette distinction est significative pour l'analyse. Pour faciliter la lecture des résultats, et lorsque l'interprétation n'en souffre pas, les fonds et fondations dont l'activité comporte les deux modes opératoires ont été réunis à l'ensemble des fondations opératrices.

À la question : « Quels sont vos trois principaux idéaux pour l'éducation ? », les répondants se sont signalés majoritairement en faveur de l'égalité des chances (80 % des réponses) ; viennent ensuite, par ordre de priorité, le renforcement du lien social (50 %) et le développement de l'individu (36 %). Offrir les mêmes chances à tous les enfants constitue donc l'horizon d'action des fonds et fondations agissant pour l'éducation en France. (Tab. 14)

Cette ambition se décline à travers trois champs d'action principaux :

- la réussite scolaire pour tous
- les disciplines éducatives
- le soutien à l'innovation et à la recherche

La priorité est donnée par tous les acteurs à la réussite scolaire comprenant l'acquisition des savoirs fondamentaux. En complément, le champ des « disciplines éducatives » favorise un accompagnement plus global des enfants et des jeunes. Près de la moitié des fondations opératrices financent la recherche et la réflexion autour de l'action pédagogique et de ses outils.

Tableau 15

**Place de l'éducation  
selon le mode opératoire**

	Ensemble	Distributives	Opératrices / Mixtes
Mission principale	55 %	49 %	59 %
Mission transversale	37 %	39 %	35 %
Mission secondaire	8 %	12 %	6 %

L'éducation constitue la mission principale de plus de la moitié des fondations engagées en faveur de l'éducation. Ce choix est plus accentué chez les fondations opératrices (59 %), que chez les fondations distributives (49 %) dont les missions sont souvent plus diversifiées. Quand l'éducation est signalée comme mission transversale, cela signifie qu'elle est intégrée à d'autres missions. (Tab. 15)

Rappelons que dans la dernière étude menée sur le secteur philanthropique français par l'Observatoire de la Fondation de France (2014), l'éducation n'apparaissait pas comme un domaine d'intervention à part entière mais plutôt comme un sujet transverse. Il est donc intéressant de souligner que les résultats de notre étude infléchissent cette tendance dans le sens contraire.



## La réussite scolaire et éducative

La réussite scolaire et éducative n'est pas limitée à l'apprentissage des savoirs fondamentaux. L'égalité des chances suppose un accompagnement élargi qui prend en compte les enfants dans leur globalité (épanouissement personnel, vie collective, soutien culturel, social, sanitaire, ouverture au monde).

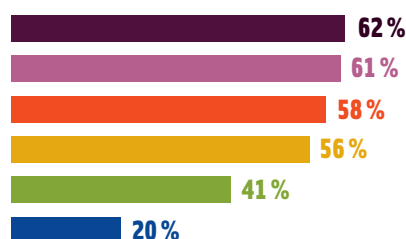
Dans le champ de la réussite scolaire, une majorité de fonds et fondations soutient l'acquisition des savoirs fondamentaux par un accompagnement portant à la fois sur les contenus pédagogiques (apprentissage de la lecture, lutte contre le décrochage, etc.) mais également par un accompagnement à caractère social destiné à permettre l'accès à l'éducation ou l'insertion d'enfants marginalisés (handicap, santé, primo-arrivants, raisons économiques et familiales). La lutte contre le décrochage scolaire, objectif prioritaire de l'Éducation nationale, mobilise fortement les fonds et fondations. (Tab. 16)

Tableau 16

# 66%

RÉUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS

### Champs d'action de la réussite scolaire pour tous



#### Lire

Parmi les fonds et fondations intervenant dans le domaine de la « réussite scolaire pour tous » (66% de notre échantillon), 62% agissent en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire.

#### Lutte contre le décrochage scolaire

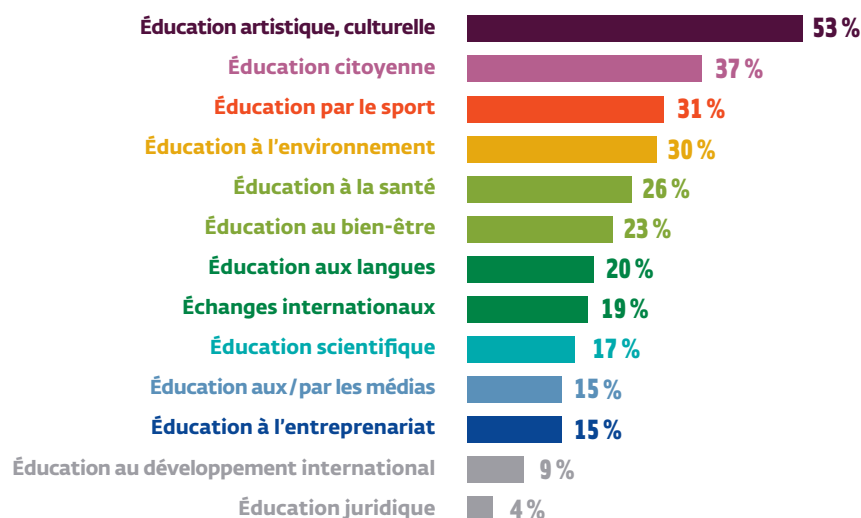
Apprentissage de la lecture, lutte contre l'illettrisme, alphabétisation  
Insertion scolaire  
Accès à l'éducation  
Parrainage, tutorat  
Allocations de bourses (collégiens et lycéens)

Tableau 17

# 33%

DISCIPLINES ÉDUCATIVES

### Champ des disciplines éducatives



#### Lire

Parmi les fonds et fondations intervenant dans le domaine des « disciplines éducatives » (33% de notre échantillon), 53% agissent en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Un tiers des fonds et fondations interrogés (33%) accompagne les enfants dans des disciplines éducatives à la marge des fondamentaux (culture, pratique artistique, sport, éducation citoyenne, etc.). On notera que ces fondations sont souvent celles pour lesquelles l'éducation constitue une mission transversale. Plus de la moitié d'entre elles (53%) investissent en priorité le domaine artistique et culturel. L'éducation citoyenne – qui arrive en deuxième position (37%) – et la formation de l'esprit critique – notamment à travers l'éducation aux médias (15%) – semblent appelées à se renforcer à la faveur de l'actualité récente. On peut aussi souligner l'attention portée à l'épanouissement personnel des enfants par l'éducation au bien-être, à la santé et au sport – sans occulter que l'éducation sportive est également un véhicule de l'éducation citoyenne. (Tab. 17)

## Soutien à l'innovation et à la recherche

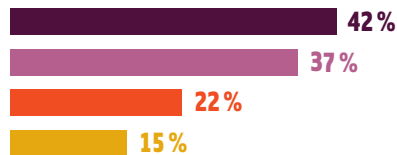
Le champ d'action « innovation et recherche » est investi par 40 % des fondations qui concentrent leurs actions sur la pédagogie, les méthodes innovantes et le développement d'outils pédagogiques. Les résultats du tableau 18 traduisent la préoccupation des fonds et fondations d'accompagner les enseignants dans la production et l'appropriation d'outils innovants et témoigne d'une volonté d'essaimage des bonnes pratiques. (Tab. 18)

Tableau 18

# 40%

INNOVATION ET RECHERCHE

### Innovation et recherche



### Innovations pédagogiques

#### Outils pédagogiques

#### Formation aux techniques et aux métiers

#### Recherche scientifique sur l'éducation

### Lire

Parmi les fonds et fondations intervenant dans le domaine de « l'innovation et de la recherche » (40% de notre échantillon), 42% agissent en faveur des innovations pédagogiques.

## Les temps, lieux et durée d'intervention

Les actions des fonds et fondations en faveur de l'éducation couvrent tous les temps de la vie scolaire et extra-scolaire.

Les fondations distributives contribuent de façon équilibrée aux trois temps de l'action éducative, le temps scolaire, le temps périscolaire au sein de l'école, le temps extra-scolaire (vacances, week-end).

Les fondations opératrices et mixtes ont, pour 3/4 d'entre elles, une présence renforcée sur le temps scolaire – notamment pour celles qui sont gestionnaires d'établissements. (Tab. 19)

Les temps d'intervention déterminent les lieux d'intervention. Les établissements scolaires pour les temps scolaire et périscolaire; les espaces de la vie extra-scolaire des enfants et des jeunes – centres socio-culturels, institutions culturelles, bibliothèques et médiathèques, structures sportives – pour le temps extra-scolaire.

À noter que 36% des fondations opératrices et 32% des fondations distributives déclarent agir « directement auprès des familles », autrement dit dans le cadre de l'aide à la parentalité qui accompagne les familles dans leur rôle éducatif. (Tab. 20)

Tableau 20

### Lieux d'intervention selon le mode opératoire

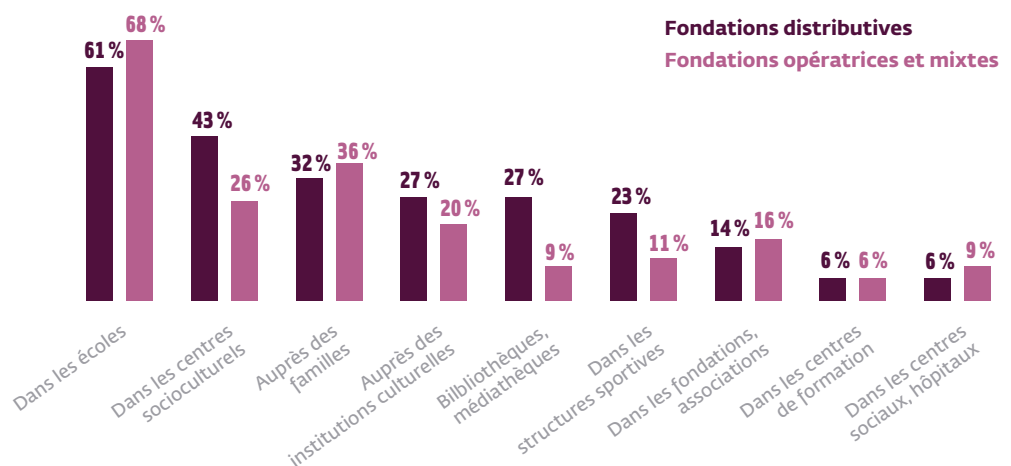


Tableau 19

### Temps d'intervention selon le mode opératoire

#### Temps scolaire



#### Temps périscolaire



#### Temps extra-scolaire



### Fondations distributives Fondations opératrices et mixtes

Plus des 2/3 des interventions par projet, programme ou structure ont une durée moyenne comprise entre 6 mois et 3 ans. On notera que la durée d'intervention moyenne est plus concentrée dans le cas des fondations distributives (64% d'entre elles accompagnent des projets, programmes ou structures sur une durée de 1 à 3 ans) tandis que les fondations opératrices et mixtes sont présentes de façon plus équilibrée sur l'ensemble des durées signalées dans cette étude, avec une présence marquée dans le très court terme (moins d'un an) pour 27% d'entre elles, mais également sur le long terme (plus de 10 ans) pour près de 10% d'entre elles. (Tab. 21)

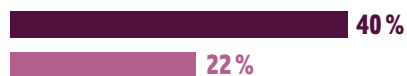
**Tableau 21**

**Durée moyenne des interventions par projet, programme ou structure selon le mode opératoire**

**Moins d'un an**



**De 1 à 2 ans**



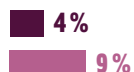
**De 2 à 3 ans**



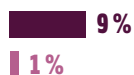
**De 3 à 5 ans**



**De 6 à 12 ans**



**Plus de 10 ans**



**Fondations distributives**

**Fondations opératrices et mixtes**

## Les bénéficiaires : nombre et structures

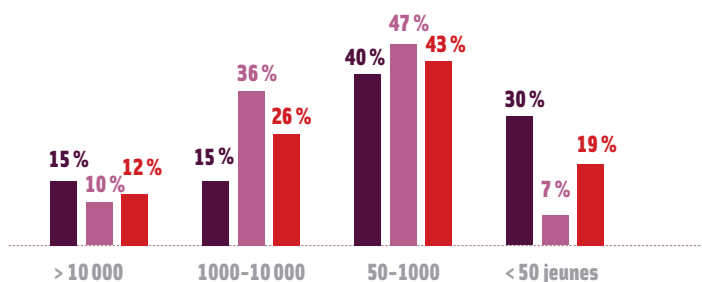
Remarque préalable : l'estimation globale annuelle du nombre d'enfants et de jeunes impactés par l'action des fonds et fondations est difficile à évaluer. Les chiffres mentionnés émanent, pour les fondations distributives notamment, des intermédiaires qu'elles financent (associations et établissements scolaires). Or il est fréquent que ces structures bénéficient de financements de plusieurs fonds et fondations simultanément, biaisant ainsi le résultat produit par la somme des

chiffres fournis par les répondants. Les résultats quantitatifs sont donc ici présentés par tranches de moins de 50 à plus de 10 000 enfants et jeunes touchés par ces actions en moyenne et par an. (Tab. 22)

Près de la moitié des fondations opératrices et mixtes et près d'1/3 des fondations distributives déclarent toucher plus de 1 000 enfants et jeunes par an. 12% des fonds et fondations agissant pour l'éducation déclarent que leurs projets impactent plus de 10 000 enfants et jeunes par an. (Tab. 23)

Tableau 22

### Répartition du nombre de jeunes impactés chaque année



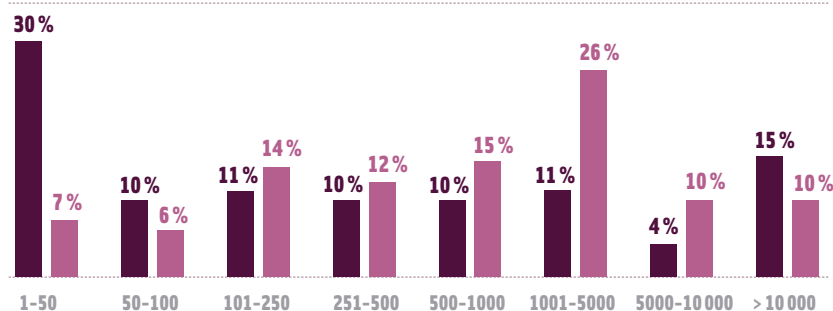
#### Fondations distributives

#### Fondations opératrices et mixtes

#### Ensemble

Tableau 23

### Détail du nombre de jeunes impactés chaque année selon le mode opératoire



#### Fondations distributives

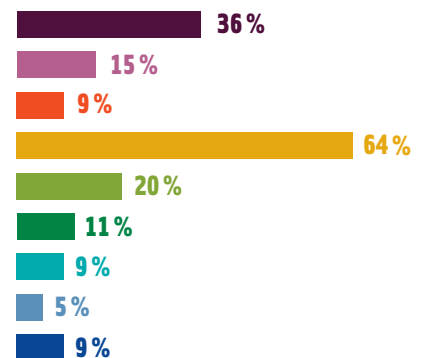
#### Fondations opératrices et mixtes

Tableau 24

# 60%

TOTAL ÉCOLES

### Principales structures bénéficiaires des fondations distributives



#### Écoles publiques

#### Écoles privées sous contrat

#### Écoles privées hors contrat

#### Associations

#### Familles

#### Autres fondations

#### Universités pour la recherche

#### Collectivités territoriales

#### Entrepreneurs sociaux

Les associations et les établissements scolaires sont les principales structures bénéficiaires des fondations distributives. Les résultats montrent que les écoles publiques sont plus nombreuses à bénéficier de leur soutien que les établissements privés (sous et hors contrat).

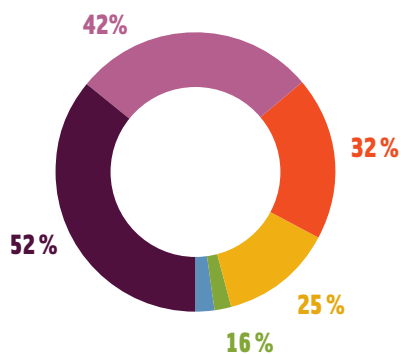
## II. Points d'attention et de réflexion

### Les territoires

L'étude de la Fondation de France « 2001-2014 » signale que le secteur philanthropique français agit pour moitié à l'échelle nationale (51%), à hauteur de 30% environ à l'échelle territoriale. On trouve la même proportion de fonds et fondations agissant pour l'éducation à l'échelle nationale (52%); en revanche, ces derniers semblent avoir une présence plus marquée au niveau territorial – 74% des fonds et fondations pour l'éducation ayant déclaré agir au niveau régional et / ou local. Leurs interventions se déroulent majoritairement en territoire urbain, 8% seulement des fonds et fondations interrogés déclarant agir exclusivement en zone rurale. (Tab. 25 et 26)

Tableau 25

#### Échelle d'intervention prioritaire



**National**

**Local**

**Régional**

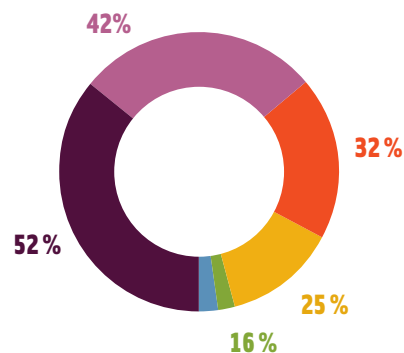
**International**

**Européen**

Le total est supérieur à 100%, les modalités de réponse n'étant pas exclusives.

Tableau 26

#### Nature des territoires d'intervention



**Urbains**

**Urbains et ruraux**

**Ruraux**

Le total est supérieur à 100%, les modalités de réponse n'étant pas exclusives.

Tableau 27

Pour analyser la répartition des fonds et fondations sur le territoire, les départements d'intervention cités par les fondations ayant participé à l'étude ont été regroupés selon les régions INSEE. La Corse a été ajoutée à la région PACA.

Un coefficient de présence dans la région a été construit pour intégrer le poids démographique de la région, en rapportant le nombre de citations des départements à la population de chacune des régions prises en compte. (Tab. 27)

### Classement des territoires d'intervention selon la présence des fondations rapportée aux bassins de population

## 2,75

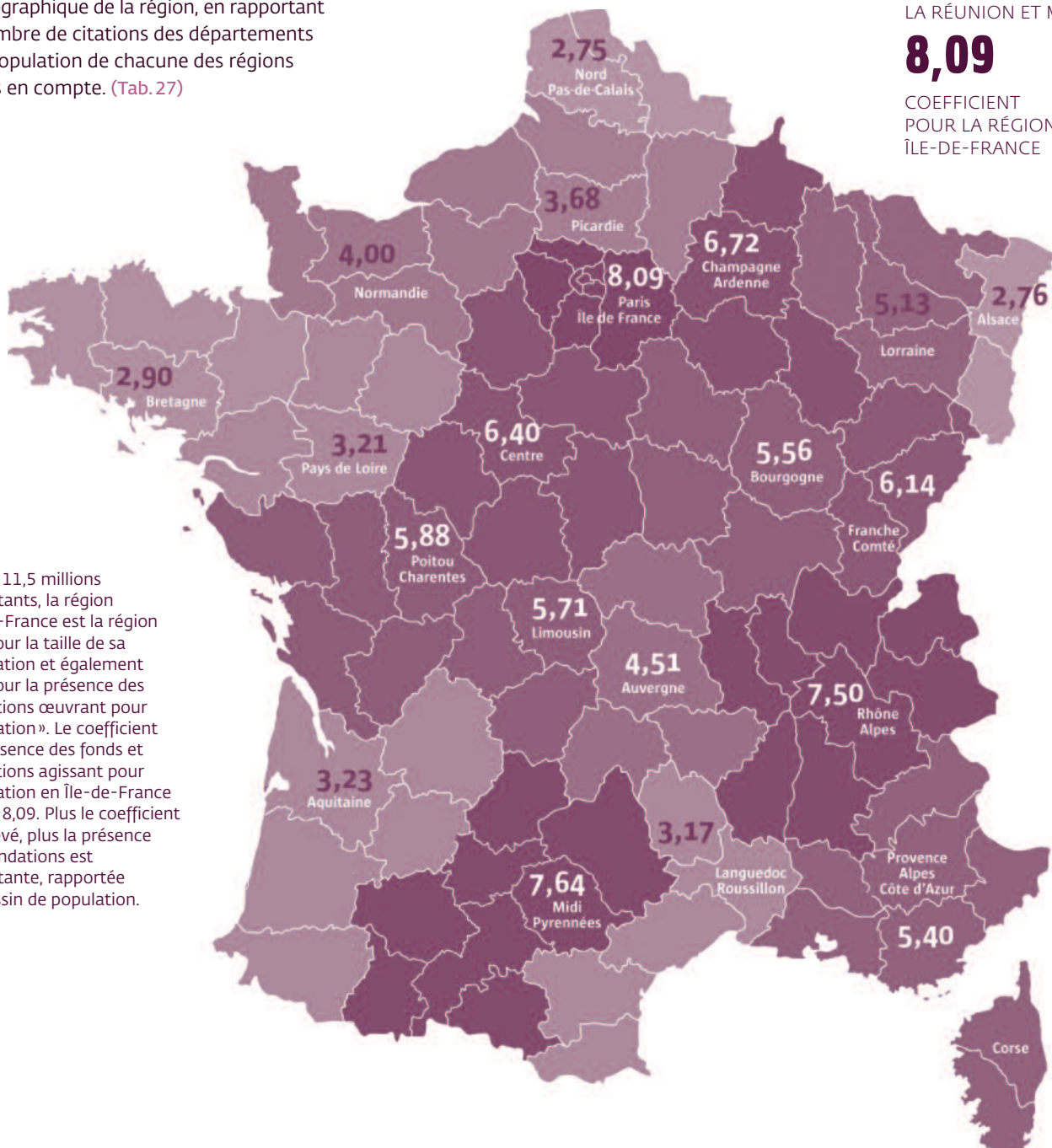
COEFFICIENT POUR LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

## 5,00

COEFFICIENT POUR LA GUADELOUPE MARTINIQUE, GUYANE LA RÉUNION ET MAYOTTE

## 8,09

COEFFICIENT POUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



« Avec 11,5 millions d'habitants, la région Île-de-France est la région n°1 pour la taille de sa population et également n°1 pour la présence des fondations œuvrant pour l'éducation ». Le coefficient de présence des fonds et fondations agissant pour l'éducation en Île-de-France est de 8,09. Plus le coefficient est élevé, plus la présence des fondations est importante, rapportée au bassin de population.

Sans surprise, on constate que l'Île-de-France concentre le plus grand nombre de fonds et fondations actifs dans le domaine de l'éducation ; les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes arrivant en 2<sup>e</sup> et 3 positions. Au niveau du secteur dans son ensemble, l'étude de la Fondation de France confirme la très forte concentration des fonds et fondations en région parisienne, et en particulier dans la capitale – 55 % des fondations et 31 % des fonds de dotation étaient domiciliés à Paris en 2014. La forte concentration de hauts patrimoines au niveau de la capitale et de sa région explique en partie ce phénomène. Toutefois, l'appréciation de ces chiffres doit tenir compte du fait que nombre de fondations abritées implantées en région sont rattachées à des structures abritantes domiciliées à Paris. On peut donc considérer que les chiffres parisiens sont quelque peu surévalués en raison de cet élément.

Le classement ci-dessus révèle une répartition des fonds et fondations sur le territoire pas toujours proportionnelle à son bassin de population, ni à son niveau de vie. Ainsi la région Nord-Pas-de-Calais arrive en dernière place pour le niveau de présence des fonds et fondations agissant pour l'éducation sur son territoire alors qu'elle est la 4<sup>e</sup> région française en nombre d'habitants (4 millions d'habitants). Ce résultat n'est pas corroboré au niveau de l'ensemble du secteur : dans l'étude de la Fondation de France, le Nord-Pas-de-Calais arrive en 3<sup>e</sup> position des régions concentrant le plus de fonds et fondations et en 4<sup>e</sup> position de la répartition des emplois salariés des fonds et fondations par région. Cet indicateur de la répartition du poids économique des fondations sur le territoire est absent de notre étude ; il aurait permis d'affiner – et sans doute de rééquilibrer – les résultats produits par la cartographie présentée ci-dessus.

## Les pratiques d'évaluation

Notre étude montre une prise de conscience de la nécessité d'une évaluation de l'impact social, témoignage de la professionnalisation du secteur. **3 fondations sur 4 déclarent utiliser des indicateurs de performance. Cependant le recours à des évaluateurs externes est encore marginal (12 %).**

Les fondations opératrices et mixtes utilisent des indicateurs d'impact pour 90 % d'entre elles, pour l'essentiel des indicateurs développés en interne (60 %).

Les fondations distributives, qui soutiennent des porteurs de projets, évaluent surtout l'impact de ces projets à partir d'indicateurs mis au point par les bénéficiaires. (Tab. 28)

Tableau 28

### Utilisation d'indicateurs d'impact selon le mode opératoire

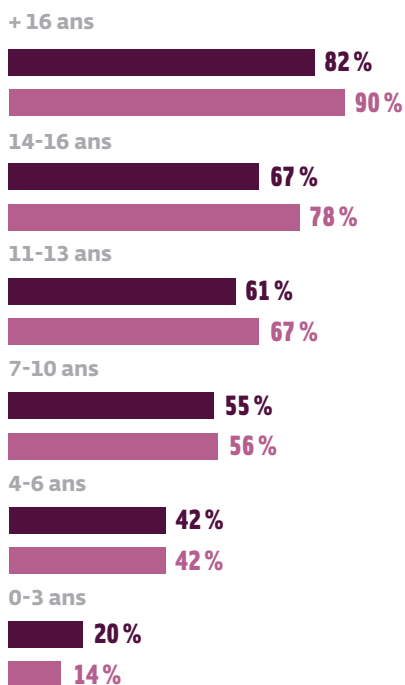
	Ensemble	Distributives	Opératrices / Mixtes
N'utilisent pas d'indicateurs	25 %	34 %	17 %
Utilisent des indicateurs	75 %	66 %	90 %
• mis au point par la fondation	42 %	24 %	60 %
• provenant des bénéficiaires	35 %	45 %	24 %
• provenant d'expertises externes	12 %	9 %	14 %

## Préventif ou curatif : la question des âges des publics bénéficiaires

Les études de l'OCDE mettent l'accent sur la priorité d'un accompagnement qualitatif dès le plus jeune âge, dans une logique de prévention des difficultés scolaires et éducatives. Pour autant, les fonds et fondations s'engagent majoritairement à partir du collège et des premiers signes de décrochage. Autrement dit, ils se positionnent davantage sur des actions curatives que sur des actions de prévention. Toutefois, quel que soit l'âge où commence l'accompagnement du jeune, les fondations ont tendance à prolonger cet accompagnement jusqu'à l'âge adulte – d'où le pourcentage élevé de la colonne des plus de 16 ans. (Tab. 29)

Tableau 29

### Tranches d'âge des bénéficiaires selon le mode opératoire



Fondations distributives

Fondations opératrices et mixtes

## La coopération public/privé au niveau institutionnel

Les fondations distributives agissent au niveau local à travers des partenariats avec des écoles ou des classes.

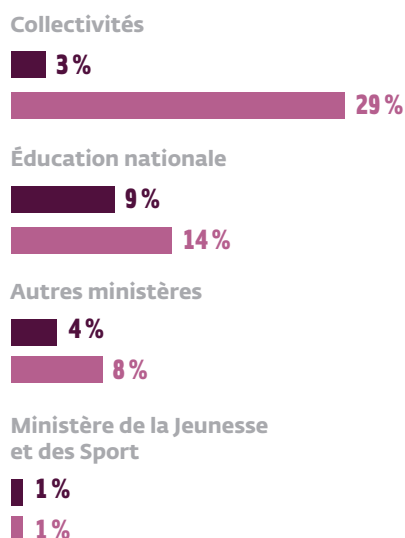
Les partenariats avec les institutions publiques (ministères, rectorat) ne concernent qu'une minorité d'entre elles – celles dont les moyens et la pérennité autorisent des engagements à long terme.

La moitié des fondations opératrices – généralement gestionnaires d'établissements – ont des relations contractuelles avec les pouvoirs publics. 29 % d'entre elles signent des conventions avec les collectivités territoriales et 23 % avec l'État (dont 14 % avec le ministère de l'Éducation nationale, et 9 % avec d'autres ministères). L'autre moitié correspond souvent aux fonds et fondations qui proposent des activités en dehors du temps scolaire et, de façon marginale, au sein d'établissements scolaires hors contrat. (Tab. 30 et 31)

Tableau 30

### Nature des relations contractuelles selon le mode opératoire

#### Convention avec



Fondations distributives

Fondations opératrices et mixtes

Tableau 31

### Relations avec les pouvoirs publics selon le mode opératoire

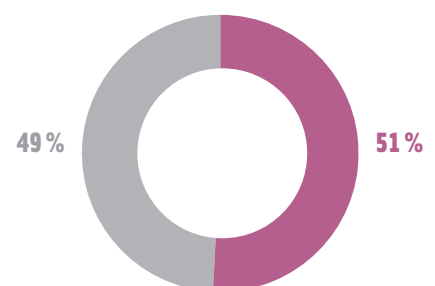
#### Ensemble



#### Distributives



#### Opératrices et mixtes



Des relations contractualisées

Des relations contractualisées

Des relations contractualisées

Pas de relations contractualisées



### III. Profils et modes d'intervention

#### Des processus d'instruction et de sélection structurés

##### Le mode de sélection des interventions

Les instances de gouvernance des fondations exercent pleinement leurs responsabilités d'orientation stratégique, les décisions qui engagent les fondations dans leurs choix d'intervention se font prioritairement en interne.

Ensuite, la nature des organismes associés est fonction du mode opératoire. Les fondations opératrices, soutenues en partie par des financements publics, associent au processus de décision les instances publiques, État et collectivités territoriales.

Les fondations distributives, qui disposent de ressources essentiellement privées, bâtissent leur sélection conjointement avec d'autres fondations et des entreprises.

Ces constats présagent de ce que sera sans doute le mode de fonctionnement futur du secteur d'intérêt général : un partenariat public-privé pour les fondations opératrices, un partenariat fondations-associations pour les fondations distributives. (Tab. 32)

Tableau 32

#### Classement des modalités de sélection selon le mode opératoire

Rang moyen* obtenu	Ensemble	Distributives	Opératrices
Par les instances de votre fondation, sans concertation extérieure	1 <sup>er</sup> 1,53*	1 <sup>er</sup> 1,32*	1 <sup>er</sup> 1,69*
Conjointement avec l'État (ministères, rectorats, etc.)	2 <sup>e</sup> 3,72	5 <sup>e</sup> 4,06	2 <sup>e</sup> 3,48
Conjointement avec d'autres fondations	3 <sup>e</sup> 3,79	2 <sup>e</sup> 3,29	6 <sup>e</sup> 4,27
Conjointement avec de multiples partenaires publics et privés	4 <sup>e</sup> 3,88	4 <sup>e</sup> 3,97	4 <sup>e</sup> 3,83
Conjointement avec des entreprises	5 <sup>e</sup> 3,96	3 <sup>e</sup> 3,82	5 <sup>e</sup> 3,99
Conjointement avec les collectivités locales	6 <sup>e</sup> 4,12	6 <sup>e</sup> 4,53	3 <sup>e</sup> 3,74

\* Rang moyen obtenu : plus le rang est proche de 1, plus l'item a été souvent classé 1<sup>er</sup>

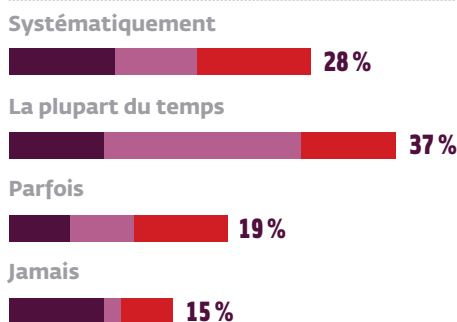
## La consultation d'experts

Au cours de ce processus de sélection, **85% des fondations déclarent consulter des experts de l'éducation**. La pratique semble donc en voie de généralisation, même si la démarche n'est encore systématique que pour 28% des fondations, et régulière pour 37%. Ce sont surtout les fondations opératrices qui ont intégré à leur démarche la consultation d'experts. (Tab. 33)

Parmi les fonds et fondations qui consultent des experts, plus de la moitié ont déclaré intégrer ces experts au sein de leurs comités scientifique ou d'orientation; l'autre partie des répondants ayant déclaré solliciter l'avis d'experts de façon ponctuelle seulement, au gré des projets.

Tableau 33

### Consultation d'experts selon le mode opératoire



Fondations distributives  
Fondations opératrices  
Fondations mixtes

## Le mode d'identification des projets

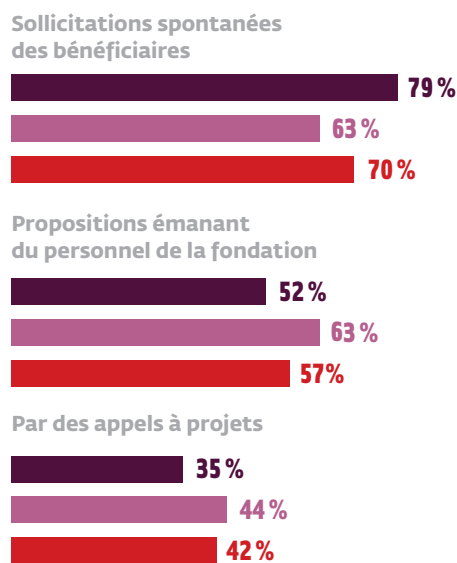
Dans le processus d'identification des projets d'intervention, les sollicitations spontanées des bénéficiaires sont fondamentales, particulièrement dans le cas des fondations distributives qui sont 79% à mentionner cette modalité.

Les fondations opératrices s'appuient à égalité sur les recommandations de leurs ressources humaines (salariés, bénévoles, experts) et sur les sollicitations des bénéficiaires pour identifier les projets à accompagner.

Les appels à projets, quel que soit le mode opératoire, demeurent un mode de repérage complémentaire. (Tab. 34)

Tableau 34

### Répartition des modes d'identification des projets selon le mode opératoire



Fondations distributives  
Fondations opératrices et mixtes  
Ensemble

Choix multi-réponses,  
% supérieurs à 100

## Les étapes préalables à l'attribution d'un soutien

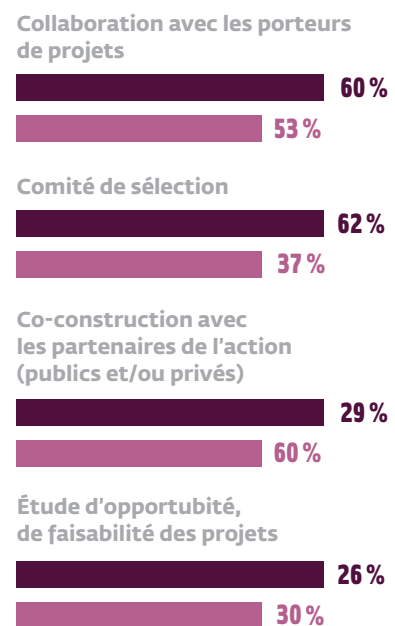
Les démarches préalables à l'attribution d'un soutien se construisent classiquement en plusieurs étapes, le mode opératoire entraînant des spécificités fortes dans le processus décisionnel.

Pour sélectionner des projets et définir les modalités de leur soutien, les fondations distributives privilégient le comité de sélection et la collaboration avec les porteurs de projets. De leur côté, les fondations opératrices pratiquent la co-construction de leurs programmes et actions avec des partenaires publics et/ou privés puis collaborent avec les porteurs de projets. On notera que la pratique des études de faisabilité progresse, tant chez les distributeurs que chez les opérateurs.

(Tab. 35)

Tableau 35

### Étapes précédant l'attribution d'un soutien selon le mode opératoire



Fondations distributives  
Fondations opératrices et mixtes

Choix multi-réponses,  
% supérieurs à 100

## Les critères de choix des interventions

La question posée: « Quels sont vos trois principaux critères de choix d'intervention dans l'éducation? » dessine l'arbre décisionnel de la sélection d'une intervention.

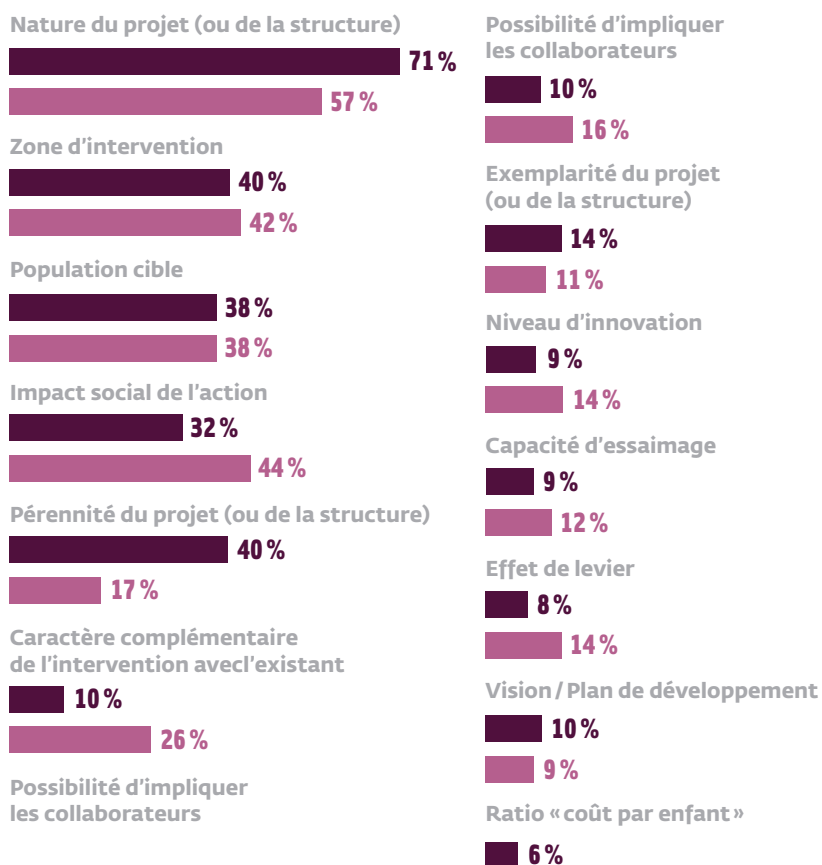
Les fonds et fondations s'intéressent, en premier lieu, à la nature du projet (ou de la structure), ainsi qu'à la pertinence des zones géographiques et des populations ciblées.

Les fondations opératrices sont attentives à l'impact social des actions et programmes qu'elles mettent en œuvre, ainsi qu'à leur complémentarité par rapport à l'existant. Les fondations distributives, de leur côté, se préoccupent de la pérennité des structures (ou projets) qu'elles financent.

(Tab. 36)

Tableau 36

### Étapes précédant l'attribution d'un soutien selon le mode opératoire



**Fondations distributives**  
**Fondations opératrices et mixtes**

Choix multi-réponses,  
 % supérieurs à 100

## Les critères d'éligibilité des bénéficiaires

La hiérarchisation des critères d'éligibilité des publics bénéficiaires montre que tous les critères sont jugés prioritaires et que toutes les catégories de publics sont couvertes.

L'amplitude du classement est très resserrée, de 1.88 à 2.27, signifiant que les critères ont été à tour de rôle classés dans les premiers, en fonction des missions spécifiques des fonds et fondations.

Milieus sociaux, zones prioritaires, âge des enfants, handicap, santé, niveaux scolaires, autant de critères qui dessinent un territoire ciblé et un public spécifique pour lequel l'égalité des chances n'est pas effective. (Tab.37)

Tableau 37

### Classement des critères d'éligibilité des bénéficiaires selon le mode opératoire

Rang moyen* obtenu	Ensemble	Distributives	Opératrices
Les milieux sociaux	1 <sup>er</sup> 1,88*	3 <sup>e</sup> 1,95*	2 <sup>e</sup> 1,79*
Les zones prioritaires (politique de la ville, carte scolaire, quartiers défavorisés, ...)	2 <sup>e</sup> 1,95	5 <sup>e</sup> 2,08	4 <sup>e</sup> 1,85
Les tranches d'âge	3 <sup>e</sup> 1,97	2 <sup>e</sup> 1,81	5 <sup>e</sup> 2,13
Le handicap (physique ou mental, troubles de l'apprentissage)	4 <sup>e</sup> 2,00	1 <sup>er</sup> 1,74	6 <sup>e</sup> 2,29
La santé	5 <sup>e</sup> 2,00	4 <sup>e</sup> 2,07	1 <sup>er</sup> 1,67
Les niveaux scolaires	6 <sup>e</sup> 2,01	6 <sup>e</sup> 2,19	3 <sup>e</sup> 1,80
Les zones géographiques (urbaines, rurales, périurbaines)	7 <sup>e</sup> 2,27	7 <sup>e</sup> 2,28	7 <sup>e</sup> 2,34

\* Rang moyen obtenu : plus le rang est proche de 1, plus l'item a été souvent classé 1<sup>er</sup>

## Une capacité à mobiliser : ressources humaines et financières

Pour intervenir dans le champ de l'éducation, les ressources mobilisées par les fonds et fondations combinent moyens financiers et accompagnement humain. L'équilibre entre les ressources financières et humaines mobilisées varie selon le mode opératoire : pour les fondations distributives, plus récentes, les moyens financiers engagés sont supérieurs aux ressources humaines tandis que les fondations opératrices, conformément à leur mission, s'appuient majoritairement sur leur ressources humaines, personnel salarié et bénévoles. (Tab. 38 et 39)

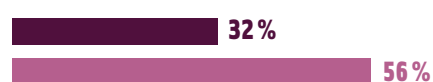
Tableau 38

### Part des ressources mobilisées selon le mode opératoire (ratios)

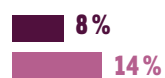
#### Ressources financières



#### Ressources humaines



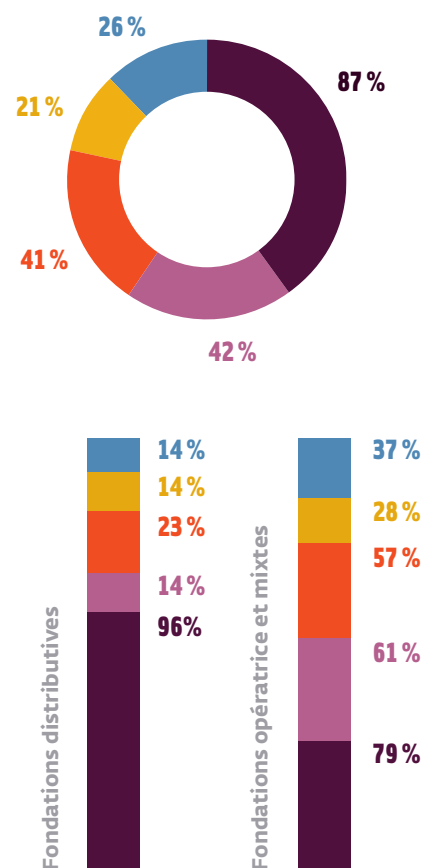
#### Ressources matérielles



**Fondations distributives**  
**Fondations opératrices et mixtes**

Tableau 39

### Détail des ressources mobilisées selon le mode opératoire



**Ressources matérielles**  
**Mécénat de compétences**  
**Bénévolat**  
**Salariés de la fondation**  
**Ressources financières**

Choix multi-réponses,  
% supérieurs à 100

## Ressources humaines : la moitié des salariés et bénévoles mobilisés pour l'éducation

Si les grosses fondations opératrices gonflent le nombre global des salariés des fonds et fondations (en équivalent temps plein), la répartition de ces mêmes salariés par tranches montre qu'1/3 des fonds et fondations impliqués dans l'éducation s'appuie sur moins de 3 salariés, et les 2/3 sur moins de 10 salariés. Plus de la moitié de ces salariés (53 %) interviennent dans le champ de l'éducation.

Le ratio des équipes bénévoles agissant dans l'éducation par rapport à l'ensemble des bénévoles est sensiblement identique à celui du modèle salarié : plus de la moitié des bénévoles des fonds et fondations (55 %) sont mobilisées sur des activités en lien avec l'éducation. (Tab. 40)

# 53 %

SALARIÉS

# 55 %

BÉNÉVOLES

Tableau 40

### Ratio des salariés agissant dans le champ de l'éducation sur le nombre total de salariés

	Ensemble	Éducation
<b>Salariés</b>		
Moins de 3 salariés	30 %	48 %
3 à 9 salariés	38 %	28 %
10 à 99 salariés	21 %	20 %
100 salariés et plus	11 %	4 %
<b>Bénévoles</b>		
0,4 à 2 bénévoles	39 %	38 %
3 à 5 bénévoles	27 %	34 %
10 à 99 bénévoles	18 %	14 %
100 bénévoles et plus	15 %	14 %

## Budget annuel : une grande diversité économique

Le budget global annuel des fonds et fondations – mission sociale et fonctionnement confondus – reflète une grande diversité économique.

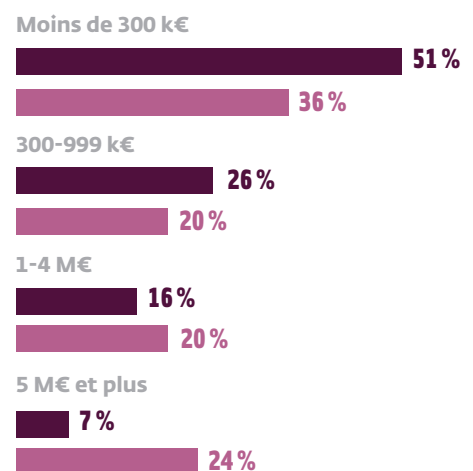
D'après les résultats de l'enquête, le budget global moyen des fondations distributives est de 1,4 millions d'euros. Celui des fondations opératrices et mixtes est de 5,5 millions d'euros.

La moitié des fondations distributives (51 %) a un budget annuel global inférieur à 300 000 euros, avec un budget moyen situé autour de 102 000 euros.

Les fondations opératrices gèrent un budget environ 5 fois plus élevé, 24 % d'entre elles ont un budget supérieur à 5 millions d'euros, le budget moyen pour cette tranche se situant autour de 20 millions d'euros. (Tab. 41)

Tableau 41

### Répartition du Budget annuel selon le mode opératoire



Fondations distributives

Fondations opératrices et mixtes

## Budget « éducation » : 40% du budget global des fonds et fondations

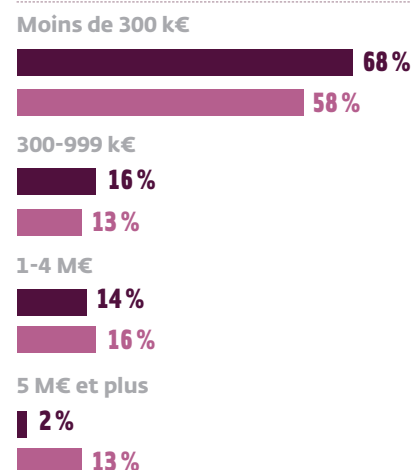
La part du budget annuel consacré à l'éducation – hors frais de fonctionnement – représente 40% du budget global des fondations. Ce ratio est identique pour les deux modes opératoires.

Si pour les fondations distributives, le budget annuel moyen dédié à l'éducation est de 602 000 euros, pour les 2/3 d'entre elles, ce budget annuel est inférieur à 300 000 euros. La dispersion des valeurs de budget est très importante, les budgets sont peu groupés autour de la moyenne, compte tenu de la très grande diversité des tailles de fondations.

La même dispersion caractérise les fondations opératrices, dont le budget annuel moyen dédié à l'éducation est de 2,2 millions d'euros. 58% des fondations opératrices ont un budget « éducation » annuel inférieur à 300 000 euros, et 13% ont un budget supérieur à 5 millions d'euros. (Tab. 42 et 43)

Tableau 43

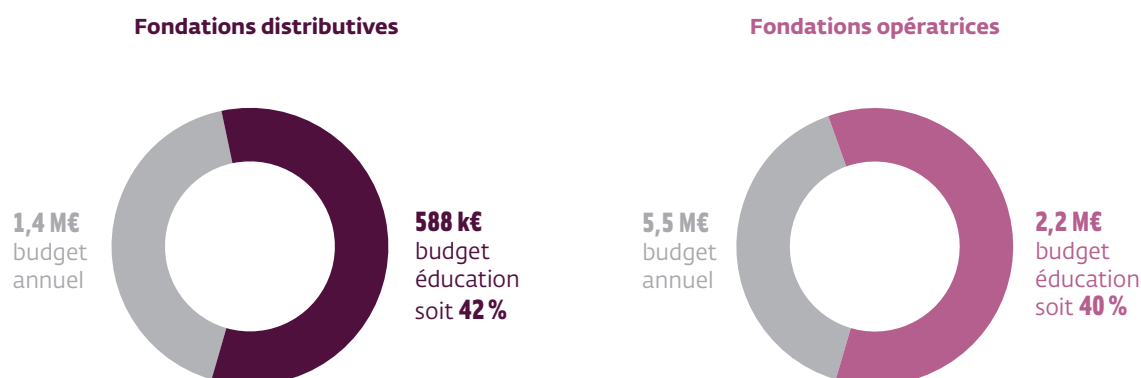
### Répartition du budget éducation annuel selon le mode opératoire



Fondations distributives  
Fondations opératrices et mixtes

Tableau 42

### Ratio budget éducation / budget annuel selon le mode opératoire



### Budget « éducation » : constant ou en hausse pour 86 % des fondations

De 2013 à 2014, le budget consacré à l'éducation par les fonds et fondations est constant pour plus d'une organisation sur deux, en hausse pour une organisation sur trois.

La croissance économique des fondations distributives apparaît plus homogène que celle des fondations opératrices, marquée à la fois par une forte hausse de leur budget pour 5 % d'entre elles, et une forte baisse pour 4 %. (Tab. 45)

Tableau 45

#### Évolution 2013-2014 du budget éducation selon le mode opératoire

	Ensemble		Distributives		Opératrices	
Forte hausse : plus de 50 %	3 %	<b>86 %</b>	-	<b>88 %</b>	5 %	<b>84 %</b>
Hausse moyenne : de 10 % à 50 %	13 %		15 %		12 %	
Hausse légère : moins de 10 %	16 %		15 %		16 %	
Budget constant	54 %		58 %		51 %	
Baisse légère : moins de 10 %	9 %	<b>14 %</b>	7 %	<b>12 %</b>	12 %	<b>16 %</b>
Baisse moyenne : de 10 % à 50 %	2 %		4 %		-	
Forte baisse : plus de 50 %	3 %		1 %		4 %	



## Zoom sur l'action des fondations distributives

Les fondations distributives ont pour vocation de financer des projets et / ou des structures opérationnelles. Les résultats de l'enquête montrent une préférence assez marquée pour le financement de projets. (Tab. 46)

Les fondations distributives soutiennent, en moyenne, une vingtaine de projets d'actions sociales et éducatives de façon simultanée; mais 2/3 d'entre elles financent toutefois moins de 10 projets simultanément – la moyenne générale étant impactée par les chiffres annoncés par les plus grosses fondations.

La part du budget généralement prise en charge dans ces projets reflète cette même diversité du secteur :

- 2/3 des fondations prennent en charge moins de 50% du budget du projet
- 1/3 des fondations prennent en charge plus de 50% du budget du projet. (Tab. 47)

Concernant les structures soutenues, 2/3 des fondations distributives accompagnent simultanément 14 structures en moyenne. Pour la majorité des structures bénéficiaires (57%), la part du budget prise en charge est inférieure à 15%.

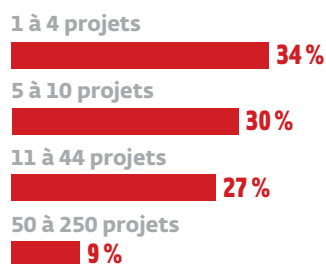
Il faut préciser que les modèles d'accompagnement des structures sont variés, allant du simple don à la *venture philanthropy*<sup>5</sup> - méthode d'accompagnement sur le long terme, engageant un soutien financier associé au mécénat de compétences dans le but d'accroître les performances sociales des structures bénéficiaires. Courante dans les pays anglo-saxons, la *venture philanthropy* est une pratique émergente en France. Dans le domaine de l'éducation, on ne dénombre, à ce jour, qu'une seule fondation dont les méthodes d'accompagnement s'inspirent de ce modèle. (Tab. 48)

5. Apparue il y a plus d'une décennie dans des pays anglo-saxons, la *venture philanthropy* est une approche innovante de la philanthropie qui s'inspire des méthodes du *Private Equity* en les adaptant au secteur caritatif.

Tableau 47

### Fondations distributives : projets en cours et budgets

#### Nombre de projets en cours pour l'éducation (20 en moyenne)



#### Part du budget du projet prise en charge par la fondation en moyenne

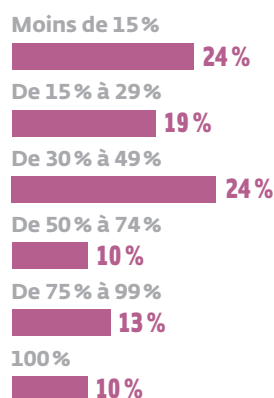


Tableau 46

### Fondations distributives : préférences d'interventions

**57 %**

EXCLUSIVEMENT DES PROJETS AU PÉRIMÈTRE BIEN DÉFINI

**36 %**

À LA FOIS DES PROJETS ET DES STRUCTURES

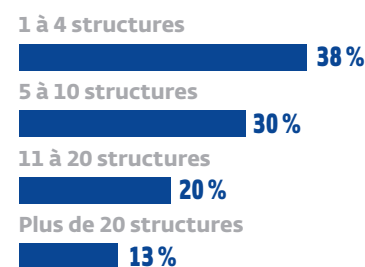
**7 %**

EXCLUSIVEMENT DES STRUCTURES (INCLUANT LEURS DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT)

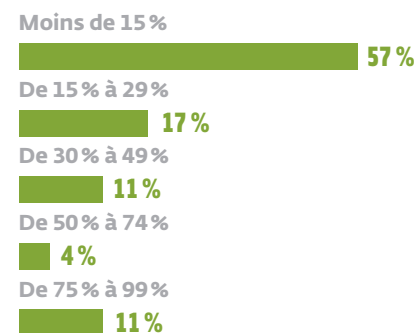
Tableau 48

### Fondations distributives : structures et budgets

#### Nombre de structures agissant dans l'éducation actuellement soutenues (14 en moyenne)



#### Part du budget de la structure prise en charge par la fondation en moyenne



## Zoom sur l'action des fondations opératrices

Les fondations opératrices mettent en œuvre leurs propres programmes d'actions. La formation et le développement d'outils pédagogiques sont souvent privilégiés. (Tab. 48)

Le nombre moyen de programmes et d'actions dans lesquels est impliquée à un instant T une fondation opératrice, est de 6 programmes et 16 actions.

Les actions ont été distinguées des programmes car elles sont par nature limitées dans le temps (par exemple, développer un outil pédagogique). (Tab. 49)

Tableau 48

### Fondations opératrices : actions et programmes

**66 %**

FORMATIONS

**54 %**

OUTILS PÉDAGOGIQUES

**44 %**

ÉVÉNEMENTS

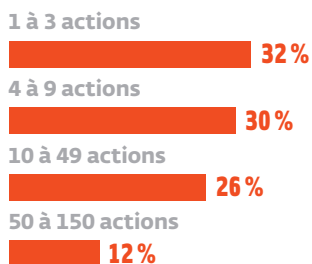
**19 %**

RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR L'ÉDUCATION

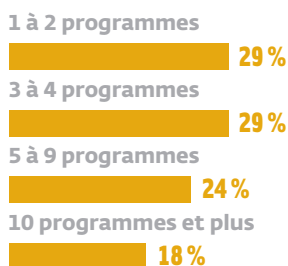
Tableau 49

### Fondations opératrices : actions et programmes

#### Nombre d'actions pour l'éducation soutenues actuellement (16 en moyenne)



#### Nombre de programmes pour l'éducation soutenus actuellement (6 en moyenne)



## IV. Et maintenant ?

### Éléments de réflexion pour un programme de travail 2016-2018

**La rencontre organisée par le Cercle éducation le 4 février 2016 au Conseil économique, social et environnemental a mobilisé près de 200 participants dont de nombreuses fondations, mais aussi des représentants du monde associatif, des pouvoirs publics et de la recherche. Florence Robine, Directrice générale de l'Enseignement Scolaire (Dgesco), a profité de cette tribune pour affirmer la volonté du ministère de renforcer la collaboration avec le secteur philanthropique et de dire sa satisfaction d'avoir un interlocuteur dédié via le Cercle éducation.**

Les résultats de l'étude quantitative ont fait émerger quatre sujets prioritaires qui ont été travaillés en ateliers le jour de la rencontre ; les conclusions de ces ateliers sont présentées dans la synthèse suivante.

#### 1. L'évaluation de l'action des fondations en matière éducative

La question de l'évaluation et de l'impact des actions en matière éducative est un enjeu commun à tous les acteurs, qu'ils soient privés ou publics. L'étude conduite auprès des fonds et fondations agissant pour l'éducation en France montre que 75% d'entre eux utilisent des outils d'évaluation dont les effets restent cependant peu maîtrisés, notamment quand il s'agit d'évaluer la réussite scolaire des enfants ou la pédagogie des actions menées.

Face à ce constat, quel pourrait être le rôle du Cercle éducation ? À compter de 2016, le cercle envisage de constituer un groupe de travail spécifique sur ce sujet. Plusieurs pistes sont envisagées : partager des bonnes pratiques entre fondations via la présentation d'études de cas, mais aussi conduire une réflexion commune avec les acteurs publics au niveau national (Dgesco).

#### 2. L'éducation artistique et sportive

Les bénéficiaires de l'éducation artistique et sportive sont à la fois évidents et difficiles à mesurer. L'étude menée par le Cercle éducation révèle que les pratiques relatives à l'éducation par l'art, la culture ou le sport souffrent encore d'un manque de reconnaissance et de valorisation sur lequel les fondations peuvent jouer un rôle moteur.

La création d'une bourse aux projets dédiée aux champs de l'éducation artistique et sportive peut s'avérer un outil pertinent permettant à la fois de valoriser des projets existants et d'amener de nouvelles fondations à s'intéresser à ce type d'actions.

#### 3. La question des territoires et la coopération multi-acteurs

D'après les résultats de notre étude, les enfants bénéficiant des initiatives soutenues par les fonds et fondations vivent principalement en milieu urbain. Les territoires ruraux sont peu couverts et des disparités régionales apparaissent, avec une prédominance de l'Île-de-France et des régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, au détriment de territoires pourtant jugés prioritaires tels que le Nord-Pas-de-Calais.

Comment choisir les territoires sur lesquels agir ? Comment aider les fondations à identifier l'ensemble des acteurs qui traitent du sujet éducatif à l'échelle d'un territoire – publics, institutionnels et privés ? Comment organiser les partenariats avec les instances locales ?

La relation avec l'Éducation nationale est un élément essentiel pour améliorer la pertinence des actions des fonds et fondations sur les territoires. À l'issue de la rencontre du 4 février 2016, la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) a proposé au Cercle éducation de constituer un groupe de réflexion portant sur les enjeux, les formes et les modalités de la coopération multi-acteurs, dans la perspective d'identifier des exemples de bonnes pratiques ou, au contraire, des situations de blocage et permettre ainsi la mise à jour des niveaux d'amélioration possible.

#### 4. La question des âges

Bien que les études de l'OCDE montrent la nécessité d'un accompagnement des enfants dès le plus jeune âge, les fonds et fondations n'interviennent en très grande majorité qu'à partir du collège et des premiers signes de décrochage – avec souvent un suivi jusqu'à l'âge adulte –, dans une démarche plus curative que préventive. Le soutien des fondations croît avec l'âge des enfants, et peu s'intéressent aux niveaux du primaire et encore moins de la maternelle.

Le Cercle éducation peut être un outil de sensibilisation sur ce sujet, notamment par le biais d'un partage d'expériences et de visites de terrain proposées par des fondations engagées dans des actions ou programmes à destination des plus jeunes. Les questions relatives au diagnostic et à l'évaluation des actions menées aux niveaux de la maternelle et du primaire seront également traitées dans le cadre du groupe de réflexion avec les équipes de la Dgesco.

## Questionnaire

### Bonjour et bienvenue sur le questionnaire « Cartographie des fonds et fondations pour l'éducation en France ».

En 2014, le Centre Français des Fonds et Fondations a fondé un nouveau cercle : le Cercle éducation, porté par 12 fondations. Ce Cercle est un programme triennal (2014-2016) qui a été constitué au sein du Centre Français des Fonds et Fondations à l'initiative des Apprentis d'Auteuil, de l'Association Pierre Bellon et de la Fondation Bettencourt Schueller. Ils ont souhaité mettre en place un *benchmark* et partager des connaissances structurées sur l'action des fondations dans ce secteur.

Le Cercle éducation a pour objectifs de

- Rendre visibles les fonds et fondations agissant dans le domaine éducatif notamment via une Cartographie des fonds et fondations pour l'éducation en France
- Offrir une plateforme d'échange et de partage aux fonds et fondations et renforcer leur synergie
- Partager les bonnes pratiques, à travers des outils du Centre Français des Fonds et Fondations.

### Une première cartographie sur l'action des fonds et fondations pour l'éducation en France

Cette Cartographie a pour objectif de fournir la plus grande visibilité du nombre de fonds et fondations engagés dans l'éducation et de leur type d'action dans le champ éducatif. Elle cherche à identifier et mettre en valeur les bonnes pratiques, les complémentarités, tout en étudiant les freins et les écueils pour capitaliser sur les expériences et sur leurs échanges.

Merci de nous répondre avant le 25 février 2015.

*Les membres du Cercle éducation du Centre Français des Fonds et Fondations Béatrice de Durfort, Déléguée générale du Centre Français des Fonds et Fondations*

1. Quel est le nom de votre fondation?
2. Quel est son statut juridique?
3. Quelle l'année de sa création? [aaaa]

#### 4. Identité du (de la) Président(e)

Civil :

Prénom :

Nom :

#### 5. Identité du (de la) Directeur(-trice) / Délégué(e) Général(e)

Civil :

Prénom :

Nom :

#### 6. Coordonnées postales de la fondation

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal :

Ville :

État :

Pays :

#### 7. Numéro de téléphone de la fondation

#### 8. Adresse électronique de contact (principale)

Email:

#### 9. Adresse électronique de contact (secondaire)

Email:

(yourmail@yourdomain.com)

#### 10. Site Internet de la Fondation URL:

(<http://www.yoursite.com>

or [www.yoursite.com](http://www.yoursite.com))

#### 11. Les fondateurs [co-fondateurs] de votre fondation sont principalement :

#### 12. L'éducation constitue actuellement, pour votre fondation, une mission :

Un seul choix possible

#### 13. Votre fondation intervient, dans le champ de l'éducation, en priorité au niveau :

Une seule réponse possible

Ordonner les échelons de 1 à 5

(1 étant le plus prioritaire).

International (hors Europe)

Régional

Européen

Local

National

**14. En France, dans quels départements votre fondation intervient-elle ?**

Cliquez sur l'image pour sélectionner des zones



**15. Sur quels temps votre fondation intervient-elle dans le domaine de l'éducation ?**

Plusieurs choix possibles

- Sur les temps scolaire
- Sur les temps périscolaire (pause méridienne, après la classe, dans l'école)
- Sur les temps hors-scolaire (vacances, week-ends...)
- Autre

**16. Dans quels lieux votre fondation intervient-elle ?**

Plusieurs choix possibles

- Dans les établissements scolaires
- Dans des bibliothèques/ médiathèques
- Dans les centres socioculturels (pratiques artistiques et de loisirs)
- Dans les institutions culturelles (musées, théâtres...)
- Dans les structures sportives
- Directement auprès des familles

**17. Sur quels types d'activités votre fondation intervient-elle dans le champ de l'éducation ?**

- Réussite éducative pour tous
- Disciplines éducatives
- Innovation et recherche
- Autre

**19. Pour les disciplines éducatives, votre fondation intervient plus précisément sur :**

- L'éducation artistique et culturelle
- L'éducation aux langues
- L'éducation par le sport
- L'éducation citoyenne
- L'éducation juridique
- L'éducation à la santé
- L'éducation au bien-être
- L'éducation scientifique
- L'éducation aux/par les médias
- L'éducation à l'environnement
- L'éducation au développement international
- L'éducation à l'entrepreneuriat
- Les échanges internationaux
- Autre

**20. Pour l'innovation et la recherche, votre fondation intervient plus précisément sur :**

- La formation aux techniques et aux métiers
- Les innovations pédagogiques
- Les outils pédagogiques
- La recherche scientifique sur l'éducation
- Autre

**21. Lorsque votre fondation décide d'intervenir dans l'éducation, la décision se prend :**

Ordonnez les réponses de 1 à 6 (1 étant le plus fréquent)

- Par les instances de votre fondation (sans concertation extérieure)
- Conjointement avec d'autres fondations
- Conjointement avec des entreprises
- Conjointement avec l'État (ministères, rectorats, etc.)
- Conjointement avec les collectivités locales
- Conjointement avec de multiples partenaires publics et privés

**23. Quels sont vos 3 principaux critères de choix d'intervention dans l'éducation ?**

Ordonnez les réponses de 1 à 3 [1 étant le critère dominant].

- La nature du projet (ou de la structure)
- La zone d'intervention
- La pérennité du projet (ou de la structure)
- La population cible (nombre/âge)
- Le ratio « coût par enfant »
- Le niveau d'innovation
- La capacité d'essaimage
- La possibilité d'impliquer les collaborateurs (ex : tutorat)
- L'effet de levier
- L'exemplarité du projet (ou de la structure)
- L'impact social de l'action
- Le caractère complémentaire de l'intervention par rapport à l'existant
- La vision, le plan de développement
- Autre(s) critère(s)

**24. Quels sont vos 3 principaux critères dans le choix des publics bénéficiaires de l'action de votre fondation dans le champ de l'éducation ?**

Ordonnez les réponses de 1 à 3 [1 étant le critère dominant].

- Les tranches d'âges
- Les niveaux scolaires
- Les zones prioritaires (Politique de la ville, carte scolaire, quartiers défavorisés...)
- Les milieux sociaux
- Le handicap (physique ou mental ; troubles de l'apprentissage)
- La santé (maladies...)
- Zones géographiques (urbaines, rurales, périurbaines)

**25. Comment votre fondation identifie-t-elle ses projets d'intervention ?**

Plusieurs choix possibles

- Appel à projets
- Sollicitations spontanées des bénéficiaires
- Propositions émanant du personnel de la fondation (collaborateurs, bénévoles, experts)

**26. De quelle manière intervient-elle en amont du soutien ?**

Plusieurs choix possibles

- Co-construction avec les partenaires (publics et/ou privés) de votre action
- Étude de conception d'un projet
- En contactant vous-mêmes les porteurs de projet

**27. Quelle est la nature principale de l'activité de votre fondation ?**

**31. Sur combien de projets votre fondation intervient-elle actuellement pour l'éducation ?**

**32. Sur combien de structures votre fondation intervient-elle actuellement pour l'éducation ?**

**33. Quel est votre budget financier annuel (€) minimum par projet ou structure ?**

**34. Quel est votre budget financier annuel (€) maximum par projet ou structure ?**

**35. Quel est votre budget financier annuel (€) moyen par projet ou structure ?**

**36. Quel est votre budget annuel minimum de mécénat de compétences (€) par projet [ou par structure] ?**

**37. Quel est votre budget annuel maximum de mécénat de compétences (€) par projet [ou par structure] ?**

**38. Quel est votre budget annuel moyen de mécénat de compétences (€) par projet [ou par structure] ?**

**39. Pouvez-vous nous indiquer les noms des principaux programmes et structures sur lesquels votre fondation intervient pour l'éducation ?**  
Merci de revenir à la ligne pour chaque nom.

**40. Combien de bénéficiaires estimez-vous que vos projets touchent en moyenne par an ?**

Une seule réponse possible

**41. Dans le champ de l'éducation, quelle est la durée moyenne d'intervention par projet, programme ?**  
Une seule réponse possible

**42. Quelles sont les tranches d'âges des publics bénéficiaires de l'action de votre fondation dans le champ de l'éducation ?**  
Plusieurs choix possibles

- 0-3 ans
- 4-6 ans
- 7-10 ans
- 11-13 ans
- 14-16 ans
- Plus de 16 ans

**43. Dans quel(s) domaine(s) souhaitez-vous un impact sur vos bénéficiaires ?**  
Merci de ne sélectionner que 3 choix.

- Favoriser la réussite scolaire
- Développement personnel
- Créativité, engagement social
- Insertion professionnelle
- Santé
- Environnement
- Évolution de l'éducation
- Éducation à l'art et à la culture
- Autre

**44. Pour évaluer son impact dans le champ de l'éducation, votre fondation utilise surtout :**  
Une seule réponse possible

**45. Avec quelles autres fondations intervenez-vous en partenariat ?**  
Merci de revenir à la ligne pour chaque nom.

**46. Quels sont vos 3 principaux idéaux pour l'éducation ?**

Ordonnez vos réponses de 1 à 3 [1 étant le premier idéal].

- Offrir les mêmes chances à tous
- Lutter contre la pauvreté
- Renforcer l'entrepreneuriat
- Renforcer le lien social
- Renforcer le respect et la tolérance
- Renforcer le bien-être
- Contribuer à un monde durable
- Développer les Hommes
- Développer les territoires
- Faire évoluer l'école

**47. Quelles sont vos 3 plus belles réussites en matière d'intervention dans l'éducation ?**

Merci de revenir à la ligne pour chaque exemple.

**48. Quelles sont vos 3 principaux freins aujourd'hui dans ce domaine ?**  
Merci de revenir à la ligne pour chaque exemple.

**49. Quelles seraient, d'après vous, les principaux leviers qui permettraient aux fondations de renforcer leur impact au bénéfice de l'éducation ?**  
Merci de revenir à la ligne pour chaque exemple.

**50. Qu'attendez-vous du Cercle éducation du Centre Français des Fonds et Fondations ?**  
Merci de ne sélectionner que 3 choix et de les ordonner de 1 à 3 [1 étant votre première attente].

- Promouvoir l'action des fondations dans le domaine éducatif
- Échanger les bonnes pratiques
- Faire connaître nos projets / les projets que nous finançons
- Améliorer nos connaissances des enjeux et du système éducatif
- Renforcer notre connaissance du réseau des fonds et fondations
- Contribuer à l'efficacité générale du système éducatif
- Améliorer notre propre intervention dans le domaine éducatif

**50. Avez-vous d'autres suggestions pour le Cercle éducation ?**

**51. Quel est le budget annuel (mission sociale + fonctionnement) de votre fondation ?**

Merci d'indiquer le montant exact.

**53. Votre budget provient de :**

Une seule réponse possible

- Rendement d'une dotation
- Flux [c'est-à-dire dont la dotation est alimentée régulièrement]
- Mixte

**56. Origine principale de la dotation ou des « flux » :**

Une seule réponse possible

**57. Au sein de ce budget annuel, quelle est la part du budget annuel consacré à l'éducation (hors frais de fonctionnement) ?**

Merci d'indiquer le montant exact.

**58. Quelle est l'évolution tendancielle du budget lié à l'éducation de 2013 à 2014 ?**

Une seule réponse possible

**59. Quelles sont les ressources mobilisées par votre fondation pour intervenir dans le champ de l'éducation ?**

Plusieurs choix possibles

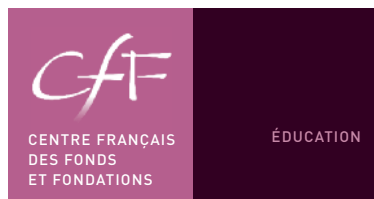
- Ressources financières
- Ressources matérielles (dons en nature, matériel pédagogique)
- Ressources humaines : du personnel salarié de la fondation
- Ressources humaines : du mécénat de compétences (sur leur temps de travail) de salariés d'une entreprise partenaire ou fondatrice
- Ressources humaines : du bénévolat de compétences (hors de leur temps de travail) partenaires

Le Centre Français des Fonds et Fondations vous remercie de votre réponse au questionnaire dans le cadre de la Cartographie des fonds et fondations pour l'éducation en France.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.  
Cordialement,

*Les membres du Cercle éducation  
du Centre Français des Fonds et Fondations  
Béatrice de Durfort,  
Déléguée générale du Centre Français  
des Fonds et Fondations*

## Présentation du Cercle éducation



Le Cercle éducation du Centre Français des Fonds et Fondations a été créé en 2014 à l'initiative des fondations Apprentis d'Auteuil, Pierre Bellon et Bettencourt Schueller. Il vise à renforcer la visibilité des fonds et fondations agissant dans le champ éducatif, à favoriser leurs synergies et le partage des bonnes pratiques, à positionner le cercle comme un interlocuteur référent pour l'Éducation nationale et les autres parties prenantes de l'éducation.

Le programme de travail et d'activités du Cercle éducation est défini pour trois ans par un comité de pilotage composé de treize membres. La coordination et l'animation du cercle sont assurées par le Centre Français des Fonds et Fondations.

### Faire connaître et reconnaître l'action des fondations dans la domaine de l'éducation

Identifier et mobiliser les fonds et fondations agissant dans le champ éducatif

RASSEMBLER

Renforcer leur visibilité auprès des autres parties prenantes

FAIRE CONNAÎTRE

Favoriser leurs synergies et le partage des bonnes pratiques

PARTAGER

Faire du cercle un interlocuteur de référence pour l'Éducation nationale et les autres acteurs du champ éducatif

FAIRE RECONNAÎTRE

Apporter des ressources documentaires ciblées (études, panoramas, recherches)

DOCUMENTER



## Membres du comité de pilotage

- Fondation d'entreprise AG2R-La Mondiale
- Fondation AlphaOmega
- Fondation Apprentis d'Auteuil
- Fondation Bettencourt Schueller
- Fondation d'entreprise Culture et Diversité
- Fondation Daniel et Nina Carasso
- Fondations Edmond de Rothschild
- Fondation Entreprise Réussite Scolaire
- Fondation de France
- Fondation HSBC pour l'Éducation
- Fondation Pierre Bellon
- Fondation Robert Abdesselam
- Fondation SNCF



## Contact

**Agnès Lamy**

**Responsable Cercle éducation**

### **Centre Français des Fonds et Fondations**

34 bis, rue Vignon - 75009 Paris

Téléphone 01 83 79 16 83

[agnes.lamy@centre-francais-fondations.org](mailto:agnes.lamy@centre-francais-fondations.org)

[www.centre-francais-fondations.org](http://www.centre-francais-fondations.org)

